



Equilibre ^{Citoyens} Justice Logique

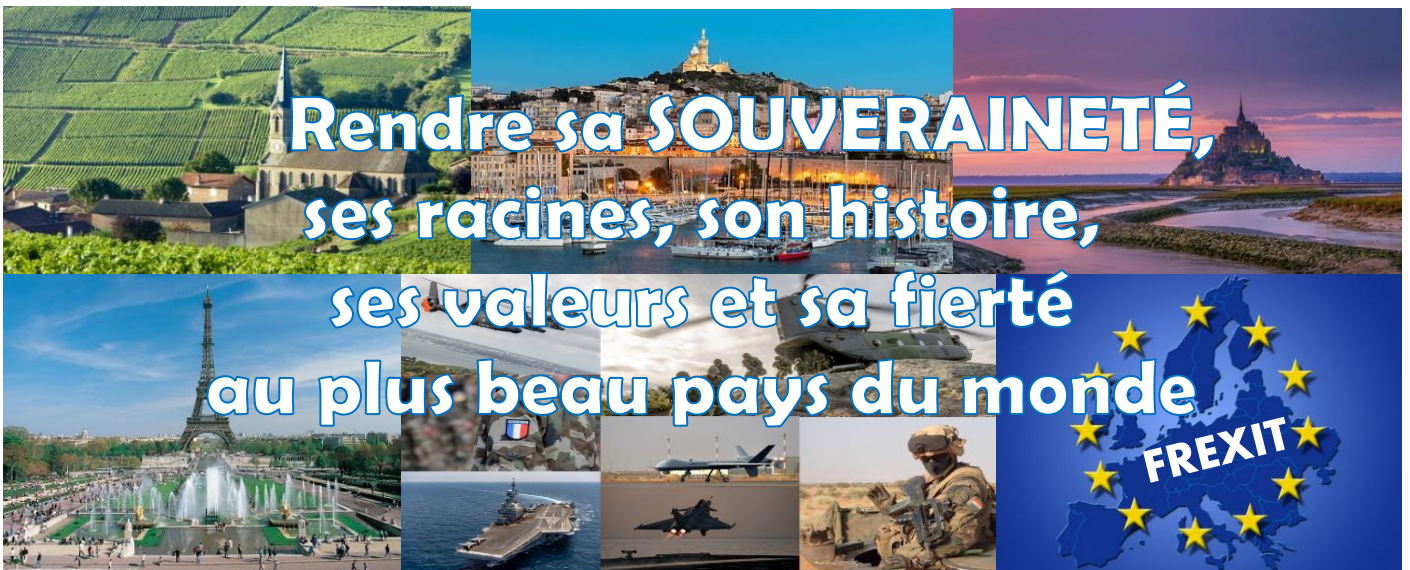
EJL ENSEMBLE, CONSTRUISONS L'ALTERNATIVE
#AutreChose #StopPoliticiens #QuoiAvantQui

Contact@ejl-citoyens.fr @EJL_Citoyens VK f YouTube

EJL
Citoyens

C'EST MAINTENANT OU JAMAIS...
Construisons ENSEMBLE l'alternative CITOYENNE

ProgrammeEJL.wordpress.com



« POUR QUE 2022 SOIT UN VÉRITABLE COMMENCEMENT »

Le 11 septembre 1789, naissent avec l'Assemblée Constituante, la Gauche et la Droite. A Droite siègent les « monarchiens », à gauche les opposants et cette répartition s'est imposée au travers les siècles. La droite s'est identifiée à un courant économique libéral et la gauche à une vision sociale. Une société bourgeoise et cléricale s'opposait donc à une population qui revendiquait sa quête de liberté et de laïcité.

Depuis, les propositions de la Gauche et de la Droite ont évolué avec le temps mais il reste systématique de vouloir les classer soit à droite soit à gauche. La pression médiatique oblige donc tous les politiciens à se positionner sur l'échiquier et à brider leurs programmes afin de ne pas sortir de ce carcan. De plus, ils doivent aussi impérativement se positionner par rapport au Front National, qui est devenu une sorte de « maître étalon inversé incontournable du jugement moral » d'un homme politique. S'il est d'accord avec un seul constat ou proposition du RN, il sera immédiatement catalogué fasciste, à vie...

Ce clivage n'est pourtant plus très clair car certains sujets ont créé des passerelles d'électeurs mais les partis politiques ont beau changer de nom, ils s'identifient toujours à ces notions dépassées où la gauche serait sociale et libertaire et la droite libérale et réactionnaire. Mais nous, Citoyens, « On s'en fout ! ». Les enjeux économiques, les enjeux sociétaux sont tels que nous ne jugeons qu'aux résultats.

Nous avons le sentiment que Président après Président, gouvernement après gouvernement, nous sommes menés toujours dans la même direction et que personne chez les politiques ne veut voir que c'est un mur qui nous attend. Gauche / Droite ?

Quelle importance puisque c'est toujours plus de mondialisation économique, financière et d'Union Européenne, de lois liberticides, d'impôts et taxes, de « vérités » imposées et de politiquement correct, de désintégration de notre Nation et, surtout depuis 2012, de place donnée à l'Islam au prix de reculades invraisemblables...

Nous avons de plus en plus de mal à voter pour un parti qui nous ressemble, nous ne lisons même plus les programmes puisqu'ils ne les obligent pas et notre choix dans les urnes ne se porte souvent que contre un candidat, si tant est que nous nous déplacions encore...

L'objectif du projet citoyen E JL est de sortir de ce dogmatisme, de ces caricatures et d'imaginer enfin un programme associant, l'application, sans les atténuer, des bonnes idées de la droite dans certains domaines et de la gauche dans d'autres. Marier donc dans un même programme certaines lignes des programmes de Fillon, Le Pen, Dupont-Aignan, Macron, Mélenchon, Hamon et y ajouter de véritables nouvelles idées liant le tout... A priori, inconciliable ?

Nous allons voir que c'est possible et que ça tient la route, tant moralement qu'économiquement et surtout logiquement.

Ce programme ne sera plus guidé et bridé par des chimères idéologiques, égalitaristes, droit-de-l'hommistes, antiracistes, de mixité sociale parfaite, de vivre ensemble, d'égalité tous terrains et tous ces poncifs, mais tiendra compte des réalités et constats statistiques.

Il traitera tous les thèmes et problématiques, en apportant des réponses pragmatiques, efficaces et argumentées. La méthode sera donc d'ouvrir tous les débats, sans frein ni crainte de se faire entraîner dans les caricatures ou les procès d'intentions.

Un des objectifs sera de réduire les fractures morales, sociales ou économiques qui divisent et montent les français les uns contre les autres et de reconstruire une France plus unie dans laquelle aucun sujet, abus ou privilège ne pourra plus cristalliser ce sentiment de frustration, d'injustice et donc aussi de défiance contre l'autorité de l'État, notamment...

La déformation des mots par l'idéologie dominante et la bien-pensance est la cause de beaucoup de maux de notre pays. Nous commencerons donc par réparer ces mots. Toutes les propositions du Programme répondront ensuite aux aberrations et injustices objectives constatées par tous les français, vous savez, ce que les élites appellent avec mépris, « le Café du Commerce ». Tellement éloignés de la vie normale, ils en oublient que, si on lui apporte des explications et des réponses simples, le « bon peuple » peut comprendre...

Chacune des mesures sera expliquée à l'aide de comparaisons et chiffrée isolément, puis, inédit par rapport aux autres programmes, insérée dans un budget global consolidé prévisionnel transparent présenté en 6 colonnes : La situation de l'année N, puis, N+1+2+3+4+5, tenant compte des effets mécaniques et escomptés des mesures.

Pour une France, forte, juste et apaisée, le programme donnera plus de droits et d'avantages, mais demandera aussi plus d'efforts et de devoirs, à TOUS. Il donnera aussi des maux de tête aux analystes politiques qui, selon leur propre bord, le trouveront, d'extrême droite ou d'extrême gauche. Ce sera ainsi la preuve qu'il est parfaitement équilibré...

2022 devra donc marquer un véritable Commencement, c'est la dernière sortie avant la victoire définitive de l'idéologie « gauchiste progressiste » et la destruction programmée de notre Nation. Ce doit donc être l'année ou nous irons voter pour quelque chose qui nous ressemble, pour un programme qui réponde à nos attentes...

Certes, les idées et principes qui sont développés ne peuvent correspondre à tous, car c'est impossible, mais ceux qui y sont défendus sont clairement majoritaires dans notre pays. Vu la pauvreté du paysage politique actuel, peut-on encore affirmer que l'élection présidentielle est « la rencontre d'un homme et d'un pays, d'un homme et d'un peuple ? ».

Ne doit-elle-pas devenir le choix du QUOI (programme) avant le QUI, par un peuple ?

À VOUS DE JUGER !

SOMMAIRE

- P. 5 :** Le Peuple doit construire sa libération
- P. 7 :** Liberté, égalité, fraternité
- P. 8 :** Modernisation de la V^{ème} République
- P. 11 :** Justice - Police - Sécurité
- P. 17 :** Réforme du fonctionnement de la Justice
- P. 20 :** Immigration - Nationalité - Droit du sol - Droit d'asile
- P. 23 :** Instruction Nationale
- P. 27 :** Défense Nationale
- P. 33 :** Union Européenne - Bruxit ou Frexit
- P. 38 :** Politique d'aides sociales – Versement Mensuel National - CSDE
- P. 42 :** Emploi - Droit du travail - Syndicalisme
- P. 47 :** Fiscalité des particuliers et des entreprises
- P. 53 :** Santé - Sécurité sociale
- P. 55 :** Réforme de la fonction publique
- P. 58 :** Logement social & Parc privé
- P. 61 :** Synthèse Budget Prévisionnel (basé sur les comptes de la Nation 2016)
- P. 63 :** Adhésions & dons
- P. 64 :** Chaînes You Tube / Bitchute / Twitter
- P. 65 :** **Site internet**

NB 1 : Cette trame de Programme a été écrite/déposée en mars 2017 et améliorée depuis...

NB 2 : Tous les chiffrages et prévisionnels sont basés sur les comptes de la Nation de 2016.

Une actualisation du budget prévisionnel sera faite en février 2022 sur la base des comptes 2021

NB 3 : Il y a des mesures et propositions qui, entre temps, ont été faites ou engagées par Macron.

NB 4 : La ligne générale est intouchable mais chaque mesure est encore ouverte à modifications.

Le Peuple de France doit se regrouper et construire sa propre Libération

Nous sommes nombreux à avoir compris que la trahison de la parole du Peuple (référendum 2005) par le congrès en février 2008 était le premier acte du kidnapping de notre démocratie. Le vrai coup d'État a eu lieu en 2017 quand une caste a fabriqué le « produit Macron » et l'a placé en tête de gondole grâce à ses médias aux ordres ou baignant dans la même idéologie « socialo progressiste ».

Sa mission est de plus en plus claire et en stratégie ouverte : détruire notre Nation, nos valeurs, notre Histoire, nos racines, nos repères, notre modèle social, nos services publics, notre industrie, notre défense nationale et même nos libertés essentielles et fondamentales, pour diluer plus facilement notre France dans un grand bain euro-péo-mondialiste.

Quand elle tombe entre de « sales mains », la Vème République devient une dictature qui ne dit pas son nom, sans contre-pouvoirs ni protections institutionnelles qui semblent corrompues ou craintives. Tous les partis du système politico médiatique « consanguin » ou presque et tous les politiciens du système qui protègent leur Caste, ont trahi la parole du Peuple et ne représentent plus personne... Les 4èmes et 5èmes pouvoirs, médias et finance, sont aussi entre les mains de la même Caste... Ce n'est pas du complotisme mais le résultat d'observations factuelles.

La dérive est quasi mondiale sous l'impulsion de lobbies financiers et mondialistes qui ont construit, financé et placé un certain nombre de Chefs d'Etats dont « le nôtre »... Une Alliance tacite a des intérêts communs à la mise en place d'une « Gouvernance mondiale » socialo-progressiste avec un modèle de contrôle total des Peuples de type « Parti Communiste Chinois »...

L'allocution du 12 juillet 2021 a été le « pas de trop »

La « pandémie COVID » a été instrumentalisée et dramatisée par une propagande et une censure d'état qui sont, là encore, des signes clairs de toute dictature.

C'est pourquoi, E.J.L. CITOYENS doit devenir une sorte de Coalition Citoyenne Souverainiste qui a vocation à être le réceptacle de tous les Mouvements ou Associations citoyennes et les citoyens qui voudront apporter leurs compétences, forces de proposition et pouvoirs de diffusion pour développer cette résistance et ce « réveil citoyens » autour d'un programme avant-gardiste.

C'est donc maintenant ou jamais que le Peuple doit dire STOP et s'organiser pour être capable de présenter une véritable alternative...

EJL CITOYENS œuvrera de toutes ses forces citoyennes ***Le QUOI avant QUI : le COLLECTIF nous guidera...***

... Ce ne sera pas l'aventure personnelle d'un politicien homme ou femme providentiel souvent pion du système pour la même politique européen mondialiste, construit et promu par les médias « vendus », ni celle d'un gourou sorti de nulle part et qui dira ce que les gens ont envie d'entendre autour de projets inexistantes ou surréalistes, mais **l'action collective de femmes et d'hommes de la base** armés de motivations saines qui en entraineront d'autres, en montrant que **TOUT est possible quand on le veut vraiment et qu'on y met compétences et cœur**

- **Il y aura plusieurs porte-paroles** qui ne parleront pas à des clients ou des enfants mais à des concitoyens ou des voisins, qui vivent sur la même « planète »
- **Le ton sera clair et direct**, sans éléments de langages définis par des « communicants », sans incantations abstraites, ni clientélisme ou hypocrisie.
- **Une équipe qui ne sera pas focalisée sur le QUI Candidat**, mais sur la construction d'un QUOI et la création d'un espoir, d'un élan populaire qui se matérialiseront, le plus tard possible, par le choix du Candidat, du futur premier ministre et d'un Vice-Président, qui seront annoncés dès la campagne.
- **Ces choix se feront en mode scrutin majoritaire** (élection primaire sans candidat) lors duquel les membres de l'équipe, les soutiens et les adhérents du CCS seront invités à donner 3 noms... ceux d'entre nous qui leur sembleront capables de porter leurs voix et le QUOI qu'ils auront construit, dans cette mission sous le « contrôle » du Peuple. Dès lors, **tous les aspects égotiques** qui nuisent à toute union et construction, **seront éliminés**, de fait.
- **C'est donc une équipe de Gouvernement** qui sera présentée et proposée aux Français, derrière le candidat que nous aurons choisi.

... Pour changer le système et lutter contre les castes qui nous oppressent et nous méprisent...

Nous n'avons pas d'autre choix que de nous adapter aux « règles du jeu » démocratiques et aux Institutions actuelles, même si elles semblent viciées...

EJL CITOYENS est présent depuis 2017, donc non issu des Gilets Jaunes (comme 90% des Mouvement depuis...), assis sur des analyses et un programme avant-gardiste autour du « mandat impératif » et d'une ligne générale souverainiste « droite des valeurs et gauche sociale ». L'Association a été créée en mars 2019 et a aujourd'hui le recul et la légitimité sur ce qui a été écrit pour accueillir tous les Citoyens qui s'y reconnaîtront sur le fond et la forme de « gouvernance ».



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

**C'est la devise de la République Française,
mais dans les faits, où en sommes-nous ?**

La liberté, c'est une réussite relative bien que celle de la pensée s'amenuise depuis Macron ? L'égalité ? Si elle est en théorie réelle en matière de Droits, en pratique elle ne l'est pas dans le traitement comparé de toutes les couches de la population. Et la fraternité dans tout ça ? Elle ne pourra naître que du bon traitement de cette égalité-là et quand chaque citoyen aura un sentiment général d'équité...

**« Un Français préférera toujours
payer 100 s'il a la certitude que son
voisin paye 100, plutôt que 90,
s'il sait que ce voisin paye 50.
C'est comme ça, c'est la France... »**

Il faut donc s'attaquer en priorité aux inégalités flagrantes, mais aussi à celles qui ne sont fantasmées. En attendant, la France est dans une situation générale qui se détériore d'année en année et les Français sont au bord de la crise de nerfs car, dans leur majorité

ILS N'ONT PLUS CONFIANCE ET NE CROIENT PLUS

En leurs élus et dirigeants politiques qu'ils jugent privilégiés, déconnectés, incompétents ; En la bonne gestion et utilisation de l'argent public ; A la capacité des politiciens à lutter efficacement contre le chômage ou l'insécurité notamment ; En la Justice, qu'ils considèrent trop laxistes envers certains et trop dure envers d'autres ; En l'Union Européenne, qui semble les déposséder de la souveraineté nationale ; À l'égalité des chances et l'ascenseur social ; Aux élites intellectuelles, énarques, bien-pensantes ni aux médias « mainstream » et aux journalistes...

ILS SONT INQUIETS

Pour leur emploi, leur retraite et l'avenir ; du recul de l'identité historique et culturelle française ; pour leur sécurité, du fait de la délinquance et surtout du terrorisme et des attentats qui ne visent plus « juste » les juifs, les policiers, les soldats ou les caricaturistes (Merah, Hyper Casher, Charlie Hebdo...), mais, tout le monde, depuis le Bataclan et Nice.

ILS SONT EXCÉDÉS

Par la perte d'autorité de l'État, qui laisse tout faire à certaines catégories (« racailles de cités », casseurs, CGT, zadistes, gens du voyages, groupuscules d'extrême gauche, antifas, islamo fascistes etc...) ; par les institutions de la Vème République qui permettent d'être élu sur des promesses électorales mensongères et de rester ensuite au pouvoir 5 ans sans aucun contrôle ; par une Justice 2 poids 2 mesures ; par les accusations systématiques de racisme qui polluent et instrumentalisent tous les sujets.

ILS SONT MONTÉS LES UNS CONTRE LES AUTRES

Salariés du privé contre fonctionnaires, français « de souche » contre ceux issus de l'immigration, immigrés contre français (et vice versa), athées contre catholiques, musulmans contre chrétiens, grande majorité des musulmans contre les radicalisés, pauvres contre riches, ouvriers contre patrons, travailleurs pauvres contre dits « fainéants assistés », jeunes (issus des banlieues ou pas) contre policiers...

La V^{ème} République est devenue une sorte de monarchie présidentielle qui n'est plus adaptée à la France d'aujourd'hui, car il n'existe plus « d'hommes d'États exemplaires et providentiels ». Pire encore, le système actuel donne tellement d'avantages aux élus, à tous les étages, qu'ils en perdent le sens des réalités, le contact avec le peuple et même, parfois, leur probité.

Nous construirons une DÉMOCRATIE moderne, directe et réaliste



Nous restaurerons la confiance et le lien entre le Président et le peuple



Nous avons été trahis depuis 40 ans par les partis et les politiciens à coups de promesses de campagnes, mensonges, gabegies et la trahison de la parole du Peuple (Référendum 2005). L'axe principal sera l'engagement et donc le **mandat impératif** qui rendra le Président responsable devant le Peuple, qui aura d'ailleurs en mains son mandat grâce, aussi, au **référendum de mi-mandat**.

Ce « **contrat de confiance** » entre le Président (et son équipe) et le Peuple, se transformera en **mission d'application du projet/programme** (le quoi) élu lors de l'élection présidentielle. Le mandat impératif lui permettra de passer outre l'Assemblée Nationale dans une mécanique qui sera précisée puis validée par un référendum post élection.

Le premier ministre et le gouvernement dans son ensemble seront dans la même mission et donc aussi responsables devant le Peuple et plus devant le Parlement.

Nous créerons **un poste de vice-président** dont la mission sera de remplacer le Président en cas d'empêchement mais surtout d'être « la caution Nation », d'avoir une vision géopolitique, un profil de militaire de haut rang qualifié dans les relations internationales et défense, un véritable « super ministre » VRP de la France à l'international, serait le bienvenu.

La mission du Président se limitera au programme alors que tous les imprévus (type Covid, par exemple) ou nouvelles propositions de Lois, seront du ressort du débat parlementaire équitable.



La représentativité et légitimité de l'Assemblée Nationale sera rétablie par la mise en place d'élections législatives à un seul tour et à **la proportionnelle intégrale**.

Le nombre des circonscriptions agrandies passera de 577 à 150 dans le cadre d'un système inédit où le Président ne pourra mathématiquement pas avoir la majorité et donc le Pouvoir Législatif en mains. **Il y aura donc au total, 450 députés soit 3 pour chaque circonscription.**

Le Sénat sera supprimé puisque toute dérive du Président sera rendue impossible par le mandat impératif mais aussi par l'absence de majorité « absolue » à l'Assemblée Nationale.

Si l'on s'en tient aux compétences et prérogatives des collectivités territoriales (*développement économique - aménagement du territoire - gestion des déchets - développement durable - transports régionaux - formation continue - entretien et fonctionnement des lycées/collèges - développement des ports / aérodromes - RSA etc.*), la politisation des régions est inutile et source de clientélisme et baronnies allant à l'encontre de la politique nationale pour des motivations politiciennes.

Par ailleurs les abstentions records lors de ces élections démontrent que les Citoyens n'y accordent que peu d'intérêt, c'est pourquoi, **les élections régionales seront supprimées** et les mandats des élus régionaux annulés.

Nous reviendrons aux 22 régions historiques qui seront présidées par des fonctionnaires (natifs de ladite région) nommés par l'exécutif afin de garantir une action nationale cohérente.

Les élections départementales seront aussi, supprimées et les Assemblées seront composées de maires délégués élus par les maires de chaque canton qui retrouveront une certaine autonomie et davantage de prérogatives par **la suppression des intercommunalités**.

- Nous instaurerons de nombreux **référendums** sur des sujets sociétaux et le **RIC législatif** (1M de signatures et participation de 35% min. du corps électoral pour valider une loi/modification), qui renforceront la parole du Peuple.
- Nous reviendrons au **septennat** permettant ainsi une fenêtre de contestation pendant le mandat grâce aux Législatives, ajouté au référendum de mi-mandat qui déterminera la continuation si le OUI obtient un minimum de 34 %.

- Le traitement des députés sera réduit de 20 % et les frais vraiment vérifiés. Il sera interdit d'embaucher un membre de sa famille (ascendant, descendant, épouse) ni embauches croisées avec un « collègue ». Les absences sans justification seront déduites de leurs traitements et aucun vote ne sera validé sans la présence d'au moins 75 % des députés.
- Le budget global annuel alloué aux anciens présidents passera de 2.5 M€ en moyenne, actuellement, à 500 K€ maximum.
- Les ministères hors régaliens (Défense, Intérieur, Justice, Économie, Affaires étrangères) seront délocalisés et installés en province, dans les Hôtels de Régions « recyclés ».
- Nous supprimerons le Conseil Économique, Social et Environnemental.
- Nous supprimerons la « garantie de l'emploi » aux fonctionnaires qui s'engagent en politique afin qu'il y ait davantage de « diversité sociale et professionnelle » dans le personnel politique.
- **Le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'Etat** verront leurs compositions et modes de nominations modifiés pour les rendre plus indépendants et objectifs (cf [volet Réforme du fonctionnement de la Justice](#)).
- Nous supprimerons les fonctions et mandats de 6 164 « élus » (1758 Conseillers Régionaux, 4058 Conseillers Départementaux et 348 Sénateurs) ce qui diminuera le monopole des partis qui ne représentant que moins de 100 K adhérents payants...

D'autres mesures concernant notamment le contrôle des élus seront ajoutées au programme.

Cette v^{ème} république modernisée, simple et réaliste sera basée sur la confiance, l'engagement et la proximité avec les citoyens

LES ABERRATIONS QUE CETTE MODERNISATION DE LA RÉPUBLIQUE RÉPARERA :

- Un président élu sur des promesses de campagnes non engageantes ni « contractuelles », en roue libre pendant 5 ans sans contre-pouvoir (majorité à l'A N)
- Une Assemblée Nationale non représentative de la diversité des opinions des Français.
- Un taux d'absentéisme des députés irrespectueux de leurs mandats et leurs salaires
- Des lois votées avec moins de 25% de présents et parfois en pleine nuit.
- Des Alliances de circonstances et contre nature entre partis pour faire barrage et des Citoyens votant plus « contre » que « pour » au 2^{ème} Tour des Législatives.
- Le nombre d'élus (en % / nombre d'habitants) le plus important du monde.
- Des élus et des politiciens qui, en majorité, ne sont plus respectés ni légitimes aux yeux les Citoyens à force de mensonges, gabegies, clientélisme, déconnexion ou même arrogances.
- Des maires qui ont perdu presque tout leur pouvoir de décision et autonomie alors qu'ils sont, eux, en prise directe avec la population.
- Des ministres nommés par récompenses, connivence ou renvois d'ascenseurs, souvent incompétents dans la matière de leurs ministères.

Dans les 15 jours suivant l'élection **un référendum sera lancé** pour valider les modifications constitutionnelles indispensables pour l'application du programme et quelques questions sociétales indiquées au programme.



La notion d'équilibre de la Justice est fondamentale.

Si elle est rompue ou mal comprise, elle devient le déclencheur de tous les chaos.

Si les citoyens constatent qu'elle est trop dure et que leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés, cela provoque des soulèvements solidaires, et à terme, des révolutions populaires. En revanche, si elle est ressentie comme trop faible et laxiste à la majorité des citoyens, cela génère chez

une minorité de « délinquants », un sentiment d'impunité et donc une augmentation, devenue aujourd'hui presque incontrôlable des incivilités, agressions, violences et même sur une police et même une prison qui ne leur fait plus peur...

Aujourd'hui, la Justice prétendue rendue « *Au nom du Peuple Français* » a été kidnappée par des Juges idéologues, syndiqués, politisés symbolisés par le « Mur des cons ». En matière de délinquance et criminalité, les verdicts ne ressemblent plus à l'opinion majoritaire dudit Peuple. Par ailleurs, pour les dossiers « politiques » la séparation des pouvoirs est bafouée, le symbole étant le PNF. **Nous réduirons la séparation des pouvoirs pour les premiers cas et la garantirons pour les seconds.**

 **YouTube** SÉPARATION DES POUVOIRS <https://youtu.be/COuxk1saaws>

Quelques mesures qui modifieront la gouvernance et le fonctionnement de la Justice

<https://programmejl.files.wordpress.com/2021/08/ccs-reforme-fonctionnement-de-la-justice-au-021021.pdf>

Le Ministère de la Justice sera supprimé.

Une Justice sous tutelle ne peut être autonome.

Les Juges seront élus et l'inamovibilité des Juges du Siègne sera donc supprimée.

L'administration pénitentiaire repassera sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur.

Une Loi anti trust sera instaurée pour les médias (un encart rappellera sur toutes les pages le nom de leurs propriétaires)

Une des chaînes publiques actuelles sera dédiée à l'expression de tous les mouvements politiques, toute l'année.

Le durcissement de la Justice passera par des mesures fortes et symboliques, ***le rétablissement de la peine de mort*** (ciblée sur des cas bien précis et ne laissant aucun doute sur la culpabilité) sera donc proposé au référendum ([cf annexe](#)).



Plus de 20 % des crimes et délits (vols avec ou sans violences, dégradations, viols, violences gratuites, trafic de stupéfiants) sont commis par des mineurs avec un sentiment évident d'impunité découlant de la Loi de 1945 et renforcé par la politique de Taubira depuis 2012. ***La majorité pénale sera abaissée à 16 ans.***

Les peines planchers (récidive) seront rétablies et ***le plafond d'aménagement des peines*** sera rabaissé de 2 ans à 1 an.

Les prononcés des peines de prisons intégreront les remises de peines automatiques (env. 20%). Actuellement, en déduisant ces remises et celles pour bonne conduite (env. 25 %), un condamné à qui le Juge annonce 10 ans devant la famille de sa victime, purgera, en réalité 5 ans et demi. Comment justifier cette hypocrisie ?

Les juges et jurés assumeront clairement leurs décisions. Il est probable que ça pousse à alourdir légèrement les condamnations afin de les éloigner d'une Justice actuelle qui semble être davantage sensible aux droits des coupables qu'à ceux des victimes.

<http://droit-finances.commentcamarche.net/faq/5555-la-remise-de-peine-calcul-et-conditions>

La confusion et non cumul des peines seront supprimées.

Actuellement, l'auteur de plusieurs infractions, délits ou crimes de mêmes natures, verra ses différentes condamnations alignées sur la plus longue. Par exemple, l'auteur de 3 assassinats commis sur des femmes ou des enfants ne risquera pas beaucoup plus que celui d'un seul, à savoir la fausse réclusion à perpétuité... C'est une triple injustice, envers la logique mathématique, envers les 2 dernières victimes dont les meurtres n'auront pas vraiment été considérés dans la peine, mais, plus original, aussi envers l'auteur « d'un seul »...

Les règles de la légitime défense seront modifiées.

La logique ne peut pas être la même pour un simple citoyen et pour des policiers, gendarmes ou militaires. Demander à des « professionnels » habitués à être confrontés à la violence, aux armes et au stress, d'adopter une réponse plus ou moins proportionnée à toute agression est recevable. Demander le même contrôle, sang-froid et courage, à un buraliste, un commerçant ou même un particulier à l'intérieur de son domicile, en pleine nuit, est aberrant et montre encore la déconnexion de certaines lois avec la réalité. **La Loi sera modifiée et la notion de proportionnalité de la réponse sera annulée, dans les cas d'agression au domicile ou sur le lieu de travail** (commerce, bijouterie, tabac...).

Quand un État n'est plus en mesure ou n'a pas la priorité de protéger son Peuple, l'adaptation devient un devoir. Nous permettrons aux réservistes opérationnels de la garde nationale, aux officiers et sous-officiers de la réserve citoyenne de défense et sécurité de conserver ou détenir une arme de 4ème catégorie. En collaboration avec l'ARPAC, nous proposerons ***un assouplissement des conditions de détention et port d'arme.***



*« Comment peut-on considérer qu'une Loi écrite
Il y a plus d'un siècle, quand la France comptait 95% de
chrétiens caucasiens, soit sacrée et intangible, alors que la
composition ethnique et religieuse de la population a changé ? »*

La France est de culture chrétienne

Les lois sont écrites par et pour les Hommes et ne sont pas descendues du ciel... il est donc logique que les générations suivantes les adaptent. La Loi de 1905 sera adaptée à la France du 21ème siècle, en renforçant les articles 26 et 35 et en ajoutant la notion de lieux de culte et sphère privée, pour encadrer la pratique des religions. En effet, nous constatons depuis une vingtaine d'années, des entorses de plus en plus claires au principe de laïcité et paradoxalement, ne venant ni de la religion historique de la France ni même la 2ème arrivée chronologiquement...

Interdiction stricte de tout signe religieux dans les lieux publics hors lieux de cultes (rues, magasins, administrations, transports publics, écoles, université...)



Niqab, Burka et Burkini / Hijab

(femmes de moins de 40 ans ⁽¹⁾)

LE VOILE : https://youtu.be/RdZ_CV_c_X8

Djellaba (femmes & hommes de moins de 40 ans sauf les imams), soutane, cornette et scapulaire (sauf pour les curés et les religieuses, certes, pas courant...) Kippa (sauf pour les rabbins)

Interdiction de toutes revendications politiques, sociales ou religieuses

- Le rapport homme/femme (obligation de se faire soigner/ausculter par le médecin homme ou femme disponible, ou de conduire un bus même après une femme...)
- Adaptation d'horaires de lieux publics (piscines, gymnase)
- Polygamie (chaque cas découvert non régularisé vaudra expulsion)
- Manifestations & fêtes religieuses « sauvages » dans l'espace public

« Le vivre ensemble ne doit plus imposer à la France de s'adapter mais le contraire, à savoir, favoriser voire imposer l'adaptation à la France...»

(1) L'objectif n'est pas d'humilier/perturber les musulmans « nés là-bas » dont on changerait les repères, mais au moins, d'imposer par la Loi, aux "nés ici", de ne plus créer d'auto stigmatisés !

Arrêt des subventions accordées aux Associations dites « antiracistes » qui ne sont devenues que des nids à communautarisme et développement d'un racisme anti blanc/français et juifs cautionné par la vengeance colonial ou revanche de l'esclavage ciblée sur les blancs en oubliant 1200 ans de traite négrière par les arabes musulmans.

Par ailleurs, nombreux ont été les détournements et abus de biens sociaux de la part de leurs fondateurs politisés (PS), clientélistes et ont été récompensés par des postes de Députés ou autres. Enfin, le Président ne se rendra plus, ni au dîner du CRIF ni à celui de toute autre instance communautaire ou religieuse...

Les fichés S (terrorisme/radicalisation) étrangers ou binationaux seront expulsés

La France est touchée par un terrorisme suicide contre lequel, n'en déplaise aux défenseurs de la présomption d'innocence et des DH, on ne peut pas lutter avec les mêmes moyens et lois en vigueur que ceux pour combattre des dealers, cambrioleurs ou braqueurs qui ne présentent aucun danger de tuerie de masse.

Les notions de flagrant-délit, preuve irréfutable et distinction entre volonté de faire et faire, ne peuvent s'y appliquer... Il est préférable d'avoir un «demi innocent» sur 100 en prison, que des dizaines de personnes assassinées par des individus libérés de prison, repérés, et « surveillés » (une surveillance 24/24 mobilise 10 fonctionnaires de police à tour de rôle soit environ 50 K€/an, il est donc impossible de surveiller tout le monde).

Il est impossible d'être fichés S sans n'avoir jamais fréquenté ou agi au sein d'un groupe en lien avec l'islamisme... En conséquence, les services spécialisés réétudieront au cas par cas tous les fichés S. Ceux de nationalité française seront incarcérés dans des centres spécialisés et les binationaux et les étrangers seront immédiatement expulsés vers leurs pays d'origine. Ainsi, les candidats au Jihadisme auront connaissance de la « radicalisation » de la France dans la prévention et le combat contre le terrorisme, ils prendront leurs responsabilités en toute connaissance de cause et ne pourront pas se retrouver fichés S «par hasard». La consultation régulière de sites Jihadistes sera considérée comme un délit (comme les sites pédophiles).

http://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/02/10/le-conseil-constitutionnel-censure-la-consultation-habituelle-de-sites-terroristes_5077569_4408996.html

Les organismes, écoles coraniques ou associations « culturelles » liés de manière démontrée au fondamentalisme musulman, seront définitivement fermées.

Rétablissement de la double peine pour les étrangers

Un résident étranger condamné à une peine de prison ferme pourra voir son titre de séjour annulé et automatiquement expulsé vers son pays d'origine, à la fin de sa détention. Cette mesure sera appliquée dès la première condamnation à plus d'un an de prison ferme pour crime de sang, viol, violences volontaires et toute affaire liée au terrorisme et à la deuxième condamnation à de la prison ferme de moins d'un an, pour tout autre crime ou délit. Il n'est pas impossible que cela réduise un peu, la récidive des délinquants étrangers qui, pour rappel, représentent près de 22% de l'ensemble des détenus en France (15.000 pour un coût total annuel de 500 M€)

Déchéance de nationalité pour les binationaux condamnés pour terrorisme, haute trahison ou incitation à la haine raciale et expulsion après leurs peines (**référendum**).

Un étranger, souvent originaire d'un pays pauvre, sans respect des DH ni sécurité ou en guerre, à qui la France accorde la nationalité française, en plus de celle de son pays d'origine, devient donc un français à part entière et c'est aussi la fierté de notre République. Cependant, bien qu'il devienne égal en droit aux autres français, il est logique qu'il ait davantage de mémoire et de devoirs, notamment celui d'être encore plus respectueux des lois et du pays qui l'a accueilli...

« Bon sens logique, ou discrimination, stigmatisation et racisme primaires ? »

Cette notion, connue dans toutes les cultures et sur tous les continents sous le nom de reconnaissance, devrait être naturelle. D'ailleurs, sans qu'il soit besoin de le leur rappeler, elle est parfaitement appliquée par de nombreuses communautés binationales (portugais, polonais, vietnamiens, chinois, espagnols, italiens par exemple...) qui sont, proportionnellement, sous-représentées dans les tribunaux et les prisons françaises.

Il est clair que ce n'est pas ça qui aurait arrêté, les auteurs binationaux des attentats et qu'elle ne concernera qu'un nombre très limité d'individus chaque année, mais cette mesure aura une résonance symbolique positive auprès de la grande majorité des français.

Légalisation du cannabis et contrôle du marché par l'état (référendum)

Le trafic de stupéfiants (cannabis) crée des zones de non-droits et des quartiers entiers sous la domination de bandes organisées et violentes qui surveillent toutes les allées et venues sur leur territoire de vente.

- Ce trafic est une entrée plus facile que vol/braquage dans la délinquance pour les mineurs
- Il mobilise un grand nombre des policiers
- La majorité des contrôles d'identités ne sont motivés que par la recherche de cannabis et dégénèrent souvent en violence, sur, ou par la police.
- 12.000 personnes sont détenues pour des infractions liées au cannabis (près de 20 % de la population carcérale dans des prisons déjà surchargées, pour un coût de 450 M € / an).
- Près de 33% des affaires sont liées à la drogue ce qui engorge les Tribunaux et augmente in fine la durée moyenne des détentions provisoires...
- La consommation ne cesse d'augmenter.

C'est le bilan de l'interdiction du cannabis.

Est-ce que la situation serait pire si le cannabis était un produit nocif et addictif mais légal, comme l'alcool, le tabac ou le jeu ? En organisant et taxant un circuit de distribution officiel, les conséquences seraient positives : Petite délinquance des mineurs, libre circulation/sécurité des habitants des quartiers, violence contre la police et représentants de l'État, finances publiques...

La dépénalisation du cannabis aura aussi un rôle important et positif dans la reconstruction d'une relation normale entre police et jeunes, car il y aura environ 50 % de contrôles d'identité et donc de situations de possibles frictions potentielles nourrissant cette incompréhension, en moins...

Le seul bémol serait, peut-être, une augmentation de la consommation, mais il est déjà tellement facile de se procurer du cannabis, même interdit, que la facilitation supplémentaire de la vente libre ne saurait être décisive pour l'apparition de nouveaux consommateurs...

Recettes fiscales estimées 2 Mds €



Réforme de la politique pénitentiaire

La France présente le paradoxe d'être, en même temps, un des pays les moins sévères au niveau de la durée des peines prononcées, donc « *on y emprisonne moins* », mais aussi, un des pires pays du monde « *civilisé* » au niveau des conditions de détention, donc « *on emprisonne mal* »... Avec une surpopulation carcérale de 78 K détenus pour 58 K places (en 2017), on pourrait même penser que finalement « *on emprisonne trop* »...

En réalité, le problème dont découlent les autres (mauvaises conditions, surpopulations, peines non effectuées, durée des peines...) est le nombre de places par habitant qui est un des plus faibles du monde (88 /100 000 hab, alors que la moyenne européenne est de 130). Il faut donc adapter le nombre de places de prisons à l'explosion de la délinquance et plus, les peines et durées aux nombre de places disponibles.

Un plan de construction de 20 000 places de prisons sera lancé.

Par ailleurs, le nombre de personnes en détention provisoire (25 % du total), du aux délais de la Justice, pourra être diminué en embauchant 500 magistrats supplémentaires...

Un détenu coûtant plus de 36 K€ par an à l'État, (1/3 du coût moyen annuel d'un Magistrat), ces embauches seront rapidement « amorties ». Des moyens supplémentaires seront utilisés pour améliorées, grâce notamment au VMN de chaque détenu qui sera affecté au budget travaux & rénovation de l'établissement dans lequel il sera détenu. 5 000 agents seront recrutés pour atteindre 40 000 (les SPIP). Enfin, en légalisant le cannabis, ce seront environ 10 K détenus/détenues qui seront libérés (sauf violences ou crimes de sang).

<http://www.apres-tout.org/spip.php?article55>

Prison / établissements pénitentiaires par type de délit

En dédiant chaque prison par type de délit, regroupant les moyens humains et matériels en fonction de la dangerosité, les problèmes de radicalisation et « contamination école du crime » seront atténués. C'est un énorme chantier mais qui au-delà de l'augmentation du nombre de places aura des effets positifs sur les conditions de travail/sécurité du personnel pénitentiaire.

Pour les détenus irréductibles : la non certitude d'être près de chez soi, la complication des visites, le fait de ne pas retrouver leurs amis du quartier "Club Med carcéral" créeront une vraie crainte de la prison. Pour les détenus dits légers : le quotidien ne sera plus (ou moins) pollué et rendus dangereux par les caïds.

<https://youtu.be/rbIMUnSvGqE>



Une Justice juste, ou au moins perçue comme telle, est fondamentale dans toute démocratie ou société. La Justice de notre pays n'est pas indépendante et est infectée par 2 virus : la corruption (politique ou pécuniaire) et l'idéologie dominante (qui n'est pas majoritaire au sein du Peuple).

Le second sera traité ou atténué par certaines mesures concrètes du programme EJL et pour le premier, c'est une réforme de fond qui est nécessaire, institutionnaliser un véritable Pouvoir Judiciaire afin que la Justice soit enfin perçue comme l'antivirus qui protégera le Peuple contre les dérives du pouvoir exécutif, du pouvoir législatif et aussi de l'insécurité et ensauvagement de notre Société (créé par une sorte d'impunité idéologique prônée depuis les années 80...).

LES 10 PLAIES DE LA JUSTICE SERONT ATTÉNUÉES OU ÉLIMINÉES PAR CES MESURES

1/10 - Libérer la Justice de l'emprise politique, la rapprocher de l'indépendance et de la Démocratie - ELECTIONS

- les hauts magistrats seront promus par le vote du Peuple tous les 6 ans
- les très hauts magistrats (T.H.M) du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation seront réunis en une Cour suprême dont les membres seront élus par les hauts magistrats, tous les 6 ans ;
- les Sages du Conseil constitutionnel seront tirés au sort parmi les hauts magistrats (2/3) et les très hauts magistrats (1/3), puis un Consulat judiciaire sera élu en leur sein pour 6 ans, par tous les Français
- Autres magistrats nommés par décret du Consulat judiciaire sur proposition de l'AG des T.H.M

2/10 - Trouver le juste équilibre entre savoir juridique et contrôle de la Justice par le Peuple au nom duquel sont rendus ses jugements. ELECTIONS JUDICIAIRES

- comme le prévoyait la loi du 16 août 1790, les hauts et très hauts magistrats, consuls judiciaires et bâtonniers, seront élus tous les 6 ans ;
- le vote se fera au scrutin universel majoritaire à 2 tours, sauf pour les 3 consuls élus à la proportionnelle ;
- les hauts magistrats du 1^{er} degré seront élus par les justiciables de leur ressort géographique ;
- les bâtonniers seront élus pareillement par les justiciables de leur tribunal judiciaire de rattachement
- les hauts magistrats du second degré seront élus par les justiciables d'un autre ressort tiré au sort ;
- la campagne sera financée par chaque candidat pour un montant ne pouvant excéder 4 mois du traitement de base d'un magistrat ; le volume de parole sera égal pour tous.

3/10 - Émanciper la Justice du pouvoir exécutif et législatif dans le respect des préceptes de Montesquieu sur la séparation des pouvoirs, essence de toute démocratie

- le Peuple désignera les 3 Consuls judiciaires de France parmi les Sages du Conseil constitutionnel, qui seront investis des pouvoirs du ministre de la Justice & Garde des Sceaux (tous les 6 ans scrutin proportionnel à 1 tour)
- pour cette élection, l'enveloppe frais de campagne sera la même pour tous, fixée et payée par l'Etat
- le budget de la Justice sera financé par une taxe spéciale ayant la même assiette que la TVA
- les dommages et intérêts attribués en justice seront assujettis à cette TVA judiciaire pour donner un sens supérieur à l'indemnisation des victimes d'infractions, car l'atteinte portée à l'un préjudicie à toute la Société.

4/10 - Rétablir l'équilibre entre répression des fautes professionnelles et détournement des règles déontologiques au profit de certains réseaux corpo-mafieux ou lobbies.

- les fautes professionnelles des avocats, magistrats et autres seront jugées par des cours d'assises spéciales composées de magistrats (1/3), d'avocats (1/3) et de citoyens (1/3), tous tirés au sort
- en cas de faute criminelle commise dans l'exercice de leur métier, ces gens seront interdits à vie
- en cas de faute délictuelle commise pareillement, ils seront responsables sur leur patrimoine
- le rôle des bâtonniers et syndicats judiciaires se limitera à pouvoir défendre des gens de justice.

5/10 - Garantir une bonne rémunération aux avocats intervenant contre les politiciens véreux et les réseaux criminels défendus par certains avocats anormalement bien payés.

- les honoraires seront définis sous forme de devis, avec une évaluation prévisionnelle des heures à facturer selon le tarif habituel de l'avocat auxquels s'ajouteront 10 % des sommes gagnées
- ce devis sera signé, versé au procès et la partie qui aura perdu paiera la facture prioritairement
- dans tout procès susceptible d'aboutir à des D.I, l'aide juridictionnelle sera remplacée par une avance bancaire du Consulat de la Justice ou prise en charge par la solidarité nationale.

6/10 - Mettre fin aux fraudes, tricheries et conjurations impliquant des autorités publiques, telles qu'elles sévissent à des fins détournées du bien commun.

- les barreaux de province seront supprimés, remplacés par le Barreau national de France ;
- le métier d'avocat deviendra un service public rattaché au Consulat pour ses aspects institutionnels
- les bâtonniers de chaque ressort de Tribunal judiciaire seront élus, de la même façon que les hauts magistrats, et ne pourront que défendre ou aider leurs confrères
- les syndicats judiciaires seront autorisés mais coupés de tout lien avec des partis politiques, syndicats politisés ou autres collectivités de type philosophique ou religieux.

7/10 - Élargir la publicité des audiences, puis exploiter cette ouverture comme une source de financement et un moyen pour le Peuple de surveiller ses magistrats.

PUBLICITE DE LA JUSTICE

- les salles de justice seront équipées d'une caméra de retransmission des audiences publiques ;
- une chaîne de télévision judiciaire sera créée, sous forme de S.P.I.C (service public industriel et commercial), outre un site d'accès aux audiences, en direct ou bien en différé ; cette chaîne judiciaire et son site offriront des espaces publicitaires de diffusion et publication en continu 24h/24h.
- l'accès à l'ensemble de ces services sera soumis à une redevance de 0,1% sur les revenus nets du foyer fiscal, mais gratuit pour les foyers fiscaux disposant d'un revenu net annuel inférieur ou égal au S.M.I.C

8/10 - Rompre avec les tarifs indemnitaires déconnectés des préjudices subis par les victimes de la corruption et du crime organisé. **FORMATION SPECIALE POUR EVALUER LES PREJUDICES**

- chaque juridiction pourra aborder l'importance des préjudices pour apprécier la gravité des faits
- une formation spéciale (constituées d'un magistrat professionnel et de deux citoyens tirés au sort chaque année, rémunérés pour cette mission, de la même façon que les magistrats professionnel) aura compétence exclusive pour évaluer le montant des dommages et intérêts ;
- l'importance des DI deviendra une incitation à transiger ce qui permettra de désencombrer les juridictions

9/10 - Libérer le milieu économique et social des « réseaux de corruption » des tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes, ce qui nécessite d'y substituer de vrais juges.

- les tribunaux de commerce et juridictions sociales seront regroupés Tribunaux Economiques et Sociaux ;
- chaque T.E.S sera présidé par un magistrat professionnel qui siègera avec 2 assesseurs inspecteurs du travail et deux assesseurs chefs d'entreprises, tous tirés au sort sur une liste nationale pour 3 ans
- un parquetier spécialisé en matière économique et sociale assistera aux audiences, afin d'encager des poursuites dans les cas les plus graves.

10/10 - Dissuader les gens de justice, notamment avocats et magistrats, de tromper ou tenter de tromper les justiciables quant à leurs droits. **PRINCIPE DE SINCERITE DES GENS DE JUSTICE :**

- les avocats et auxiliaires de justice n'auront plus le droit de mentir sciemment dans l'intérêt d'un justiciable, un délit de parjure sera créé et sanctionné par 10 ans de prison ;
- les magistrats n'auront plus le droit de retenir une contrevérité pour favoriser un justiciable, un crime de forfaiture sera créé visant tout juge du siège ou du parquet ayant donné un sens contraire à des faits établis et sera sanctionné par 10 ans de prison
- toute plainte pénale déposée par ministère d'avocat devra provoquer des poursuites, sauf refus motivé en fait et en droit par le magistrat du parquet ; le crime de forfaiture visera notamment tous les magistrats ayant refusé d'appliquer la loi sur des faits clairement constatés.

Volet élaboré par Maître Wilfried PARIS



La France est un pays d'accueil et les vagues successives d'immigration ont contribué à son développement économique, culturel, artistique... Les immigrés d'hier, malgré les difficultés et le racisme qu'ils rencontraient (comme dans n'importe quelle communauté accueillante), faisaient la différence entre la vie en France et celle dans leurs pays d'origine (pauvreté, dictature, guerre, insécurité, non-respect des DH...). Ils arrivaient pour répondre à des besoins économiques et dans un contexte économique favorable (30 glorieuses). Travailleurs, ils montraient reconnaissance et volonté farouche d'intégration et d'adaptation. Peu à peu, ils sont devenus français, grâce au droit du sol et parents de français.

A partir de cette 2^{ème} génération, ils se sont scindés en 3 groupes :

- Immigrés « caucasiens » de même culture judéo-chrétienne que la France (Espagne, Italie, Portugal, Pologne...), se sont facilement intégrés et sans aucune rancœur envers la France
- Immigrés asiatiques, de culture/traditions différentes, malgré leur statut de minorité visible, se sont eux aussi parfaitement intégrés sans aucune revendication culturelle ou religieuse.
- Immigrés d'origine arabe et africaine, de cultures et traditions différentes, minorités visibles davantage victimes de racisme et qui se sont intégrés plus difficilement.

Est-ce raciste et stigmatisant de dire que seule une partie de ce dernier groupe pose des problèmes ou est-ce simplement un constat ?

Cause ou conséquence, personne ne pourrait le dire avec certitude mais certains ont commencé :

- À idéaliser leurs pays d'origine, sans n'y avoir jamais vécu ni demandé à leurs parents de leur décrire les conditions de vie, liberté d'expression, politiques sociales ou autres...
- À développer une haine rétrospective de la France pour son passé colonial, en oubliant que l'Histoire du Monde est faite de colonisations successives de peuples par les plus puissants du moment et que la France, partiellement et même aussi avant les croisades, a été envahie...
- À se tourner vers les Lois de leur religion, en contradiction totale avec les Lois républicaines et à avoir des revendications exigeantes et inverses à la logique d'adaptation de l'accueilli à l'accueillant, sans s'interroger sur la réaction populaire et des dirigeants de leurs pays d'origine, du Maghreb notamment, si des immigrés non musulmans avaient des exigences similaires au nom du christianisme/judaïsme. Ce sont les mêmes qui trouvent logique que les états islamiques interdisent aux étrangers de se promener en short à Ryad...

L'adaptation doit donc n'être qu'unilatérale ?

La France n'a pas à s'adapter aux immigrés et à leur culture, mœurs ou religion et c'est même exactement le contraire que nous imposerons

Le péché d'orgueil de nos politiciens depuis 35 ans et des associations antiracistes est d'avoir construit, chez certains jeunes issus de cette immigration-là, l'idée que la France leur devait quelque chose et un triple sentiment contradictoire : victimisation, arrogance et impunité... C'est aussi ça, l'exploit de l'Islam... La France est fracturée et a un vrai problème de manque de volonté d'intégration de certains de ces français-là qui semblent avoir plutôt choisi le communautarisme conquérant...

À force de bienveillance, chantage à la paix sociale, soumission et clientélisme, notre pays est devenu un mille feuilles de communautés

Nous fixerons des **quotas** pour les titres de séjour (professionnel, étudiant ou familial) pour les ressortissants hors UE, selon les besoins et les possibilités d'accueil de la France.

Nous autoriserons **les statistiques ethniques et religieuses**. Dès le lendemain de l'élection, un « inventaire » de la population vivant en France sera lancé. Qui peut donner une seule raison pour leur interdiction actuelle si ce n'est cacher la vérité aux Français ?

Afin d'adapter nos Lois à la situation et aux dérives, nous mettrons fin au **Droit du sol** et réformerons **la binationalité** et les modalités et conditions pour **l'acquisition de la nationalité Française**, nous ne la braderons plus (cf [détails](#)).

Le Droit d'asile a été dénaturé et la plupart desdits « réfugiés politiques » abusent et profitent du laxisme (moins de 10% des déboutés sont expulsés) de nos politiciens depuis 40 ans. Il y a plus de 100 000 DA par an (25 % accordées). L'OFPRA rend sa décision en moyenne, en 1 an et la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) aussi, pour les 75% des « refusés » en appel. Le délai total d'attente moyen, pendant lequel le demandeur reçoit une allocation mensuelle (ADA) de 350 € peut atteindre 2 ans. La France prend en charge ces 200 000 personnes (frais médicaux inclus) chaque année en sachant que 75 % ne présentent pas les critères. .

La France, « Patrie des Droits de l'Homme », restera un refuge pour les vrais opprimés, engagements internationaux de la France et de la convention de Genève sur les réfugiés du 28 juillet 1951, mais s'émancipera des directives de l'UE et de la Cour Européenne des DH. Seules les demandes de DA déposées dans les Ambassades ou Consulats français des pays d'origine ou limitrophes seront étudiées, exceptés les pays en guerre avérée et donc urgence absolue. Enfin, une priorité sera accordée aux chrétiens au nom de l'identité culturelle et historique française.

Tout réfugié qui commettrait un délit, crime ou toute autre attitude contraire aux valeurs de la République (une liste sera dressée) sera expulsé après avoir purgé sa peine, le cas échéant.

Un individu qui a bénéficié de l'accueil de la part d'un pays doit en respecter encore davantage les Lois et les autochtones...

Les demandes de « migrants économiques » devront exclusivement être formulées auprès des Ambassades ou Consulats Français. Une réponse sera apportée dans un délai maximum de 6

mois. Toute entrée sur le territoire français sans autorisation préalable entraînerait une interdiction de séjour automatique pour une durée de 20 ans.

Il n'y a pas ni d'apatrides ni de mineurs isolés, il n'y a que des fraudeurs qui brûlent leurs papiers pour profiter de nos Lois naïves. Jusqu'à ce qu'ils puissent être renvoyés dans leurs pays, ils seront incarcérés comme des délinquants. En un an, le message passera partout et le problème sera atténué.

Actuellement, moins de 25% des clandestins interpellés sont expulsés, les autres recevant une « obligation » de quitter le territoire en sachant qu'ils ne le feront pas, hypocrisie totale.

Les expulsions seront dorénavant automatiques et immédiates

En 2 ans, le message sera compris par les candidats à la migration et le flux s'asséchera car chaque passage coûte et chaque « candidat » saura que ce sera un aller-retour garanti...

Les contrôles seront renforcés et autorisés, partout... Le coût annuel supplémentaire sera de 300 M€ environ la 1ère année d'application et diminuera...

Tous les sans-papiers ayant un emploi déclaré (oui, il y en a), présent en France depuis plus de 5 ans, payant des impôts et ayant un casier judiciaire vierge seront régularisés.

<https://youtu.be/YNy0m-wJJDQ>

Ce sont ces simples constats qui guideront l'action d'EJL Citoyens :

<https://youtu.be/-PkC91AD8qc>

La logique remplacera l'idéologie

<https://youtu.be/UNjvHuZCk9E>



L'objectif de cette politique d'immigration DURE n'est pas de « mettre tout le monde dehors » mais de stopper le flux et de faire le tri entre les immigrés et étrangers qui veulent s'intégrer et respecter leurs hôtes et les autres...

C'est aussi de prendre en compte que la France est au maximum de ses capacités d'accueil et qu'en continuant sur la même voie, cela pourrait déboucher sur une guerre civile.

EJL préfère que ce soit l'État qui gère et contrôle plutôt que les citoyens, et ce, aussi pour la propre sécurité des immigrés et étrangers... Enfin, EJL ne se laissera pas désarmer par les accusations de racisme et justifiera toutes ses mesures.



L'Éducation Nationale est le reflet de la chute de la France depuis 40 ans. Nivellement par le bas au nom de l'égalitarisme, insécurité, apprentissage de « la haine de soi » par la ringardisation diabolisation de notre Histoire, glorification de la diversité et des cultures étrangères importées (même si certaines sont contraires à nos valeurs républicaines et laïques), recul sur nos valeurs, perte de respect envers l'Institution et de l'autorité des enseignants, manque de moyens, formation défailante, mainmise de syndicats politisés... Les conséquences directes ou indirectes de ces dérives sont la chute à la 25ème place au test PISA, 22% des élèves en situation d'échec scolaire, près de 400 000 en décrochage, près de 50% des élèves arrivent en fin de CM2 sans maîtriser les bases et une inadéquation entre les besoins et les jeunes et diplômés arrivants sur le marché du travail. Un état des lieux alarmant pour la France de demain.

Les grandes lignes du programme seront :

- Remettre les fondamentaux au cœur des programmes : parler, lire, écrire, compter
- Améliorer les traitements des enseignants et leur formation
- Donner une plus grande autonomie aux établissements et en assurer la sécurité
- Passer de la classe par âge à la classe par niveau (amplitude de 3 ans maximum)
- Revalorisation du BAC (fin du nivellement par le bas)
- Remettre la notion de Nation et valorisation de l'Histoire de France au cœur de l'Éducation pour former des Citoyens Français...

https://www.oecd.org/pisa/publications/PISA2018_CN_FRA_FRE.pdf

<https://www.youtube.com/watch?v=ARZHkSEdlZA> <https://www.youtube.com/watch?v=ASF0byz-Ir4>

AUGMENTATION DES SALAIRES DES ENSEIGNANTS

Les traitements mensuels des 730 000 enseignants oscillent entre 1,8 et 3,8 K€ et jusqu'à 4,5 K€ pour le dernier échelon de la classe exceptionnelle. Même si l'enseignement est souvent une vocation, il est peu motivant pour les diplômés de se tourner vers l'enseignement public, vues les difficultés qui les attendent. Nous réévaluerons les salaires de 15% pour les mettre au niveau de pays comparables.

$0.73 \text{ M} \times 375 \text{ €} \times 12 = 3,5 \text{ Mds €}$

<https://fr.statista.com/statistiques/500135/effectifs-enseignants-enseignement-premier-second-degre-france/>

<https://www.education.gouv.fr/la-remuneration-des-enseignants-7565>

RENFORCER LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Aujourd'hui il n'y a quasiment plus de formation et les diplômés sont "balancés" directement dans le grand bain et souvent dans des zones difficiles alors que celles-ci nécessiteraient des enseignants d'expérience... L'État financera une formation d'un an (cours théoriques, retours d'expériences et immersion des futurs enseignants dans des classes en « observateurs ») dispensée en universités et gérée par des professeurs en fin de carrière sur la base du volontariat. 200 professeurs à un salaire (ech. 06 majoré d'une prime de 500 €/mois) affectés aux 59 universités. <https://partagetonburnout.fr/le-burn-out-des-enseignants/>

ADAPTATION DU SYSTÈME AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Nous reconcentrerons les efforts sur les matières essentielles et les savoirs fondamentaux sans toutefois mépriser ce qu'on appelle la culture générale. Le bon équilibre sera délicat à trouver mais il y a des filières qui sont surchargées alors qu'il y a peu de débouchés et inversement. Sans tomber dans une planification, nous tenterons par le jeu de quotas par filières de rapprocher les besoins de notre pays et les formations de notre jeunesse et de nos Citoyens.

École élémentaire CP au CM2 (renommées 1ère à 5ème classe)

Le programme sera axé sur le Français (lecture, écriture, orthographe...) et les mathématiques, le matin et l'Histoire de France (apprentissage rendu plus ludique par des supports vidéos animations façon dessins animés, la géographie et l'anglais (avec un accent mis sur l'expression orale), l'après-midi.

Collège 6ème à 3ème (renommées 6ème à 9ème classe)

Les matières fondamentales (français, mathématiques, histoire de France, géographie, anglais) seront approfondies le matin. Pour les après-midi, chaque élève choisira 1 matière (biologie, géologie, géographie, physique, chimie, histoire d'autres pays, 2ème langue, russe, chinois, arabe etc...) pour des cours de 1h30 et 1 activité (sportive : football, gymnastique, athlétisme, etc. ou artistique : chant, musique, danse, théâtre, écriture, lecture, dessin, peinture...

Par ailleurs, il y aura 1 h par semaine d'instruction civique et enfin, en option, un service de soutien scolaire et d'aide aux devoirs (17h30 à 18h30) sera mis à disposition et animé aussi par les enseignants en formation afin de se familiariser au contact avec les élèves.

A l'issue des années au collège, chaque élève sera reçu par un Comité de Professeurs pour faire le bilan, de ses compétences et préférences pour une meilleure orientation. Certains s'orienteraient vers le secteur professionnel et d'autres vers la voie générale qui mènerait à l'Université ou aux Grandes Écoles.

Lycée Seconde à Terminale (renommées 10ème à 12ème classe)

A l'issue de son cursus lycéen, chaque filière disposera d'un diplôme : Le Brevet d'Etude Professionnel pour la filière Professionnelle (BEP) et le Baccalauréat (BAC) qui sera un mixte, à préciser au niveau coefficient, entre contrôle continu et examen.

MISE EN PLACE DE CLASSES PAR NIVEAUX

Les niveaux disparates induits, notamment dans certaines zones, par les origines immigrées des élèves, aboutissent au nivellement par le bas pour ne pas créer de l'inégalité... Une des solutions possibles est sans doute de créer des classes par niveaux (3 ans maximum d'écart d'âge) pour ne pas ralentir les bons élèves et ne pas créer de frustrations chez ceux qui ont davantage de difficultés. Ce sera un changement radical de philosophie dont la mise en place sera difficile mais indispensable à long terme, de l'avis même d'une majorité d'enseignants.

<https://madame.lefigaro.fr/enfants/classes-melangees-maternelle-impact-eleves-booster-ou-ralentisseur-150917-133992>

ENSEIGNEMENT METTANT EN AVANT LES VALEURS ET L'HISTOIRE

Depuis une quarantaine d'années, l'idéologie socialiste, puis progressiste, ultra dominante au sein des syndicats de l'éducation nationale notamment, a tout fait pour ringardiser notre Histoire, mettre en avant les côtés sombres et en sortant du contexte les grandes heures pour les rendre sombres aussi... Un mélange de repentance perpétuelle, haine de soi, culture du « tout vaut tout » relativisant le passé glorieux de la France et son rôle autrefois majeur dans le concert des Nations, la culture et même les Droits de l'Homme et glorifiant en parallèle toutes les cultures importées au nom de l'antiracisme. Cela a créé une sorte « d'autoracisme » et éloigné les nouvelles générations de la notion de Nation, amour et défense des valeurs historiques et nationales. Un pays et un Peuple qui ne se respectent pas leur Histoire ne peuvent pas être respectés par ceux qui y arrivent...

Le programme d'Histoire en particulier sera revu sous une perspective plus conforme à la réalité et moins idéologique ou diabolisée. Un détail symbolique, notre Histoire est assez riche pour ne pas donner de noms de figures étrangères à nos établissements scolaires. Ceux qui le sont seront rebaptisés aux noms de figures de l'Histoire et de la culture française.

RETOUR AU VÉRITABLE NIVEAU DU BAC & QUOTAS PAR FILIERES UNIVERSITAIRES

Aujourd'hui, le BAC n'a plus de réelle valeur puisque l'augmentation du taux de réussite (88% contre 63% en 1980) n'est pas le reflet d'une hausse de niveau des élèves mais d'une baisse d'exigence de l'examen et un des effets pervers du nivellement par le bas prôné par l'idéologie socialiste qui a volontairement confondu taux de réussite et amélioration du niveau... Des élèves qui n'ont pas le niveau pour suivre des études plus longues sont admis en Universités, perdent des années pour sortir non diplômés et pour une entrée encore plus difficile sur le marché du travail... En conséquence, nous évaluerons les besoins de la Nation et fixerons des quotas par filière et l'entrée en universités s'y fera sur la base des résultats du bac. Cela poussera certains élèves à emprunter plus tôt, des voies « professionnelles » vers des métiers moins « clinquants » mais souvent plus rémunérateurs et avec de réels débouchés. Il y a actuellement 15% d'étudiants étrangers, nous diminuerons par paliers pour arriver à 10 % maximum (tenant compte aussi du manque de places...).

https://www.lemonde.fr/societe/article/2007/02/08/orthographe-les-collegiens-de-cinquieme-sont-tombes-au-niveau-des-eleves-de-cm2-de-1987_865096_3224.html

<https://www.la-croix.com/Famille/Education/Baccalaureat-fin-dune-epoque-2020-01-20-1201072799>

PLAN SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

La violence est une gangrène au sein de notre société, en général, mais est encore plus préjudiciable et inacceptable quand elle s'installe dans le milieu scolaire où certains établissements sont devenus des zones de non droits. Il est donc primordial que l'école, au sens large, redevienne un lieu de sécurité, aussi, un bureau sécurité composé de 2 à 5 agents (selon la taille de l'établissement) dont un, assermenté, sera mis en place dans chaque établissement le nécessitant (plus de 50% des 8 000 collèges et lycées publics).

Le recrutement de ces agents pourra s'envisager dans le cadre de la reconversion à la vie civile parmi les soldats en fin de contrats avec l'avantage d'avoir des gens structurés, patriotes par nature et habitués à l'ordre et la discipline.

20 000 agents à recruter pour un coût estimé à 550 M€

<https://www.sudouest.fr/2018/10/23/violences-au-college-et-au-lycee-que-disent-les-chiffres-5504610-4699.php>

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/violence-scolaire-entre-20-et-30-incidents-graves-chaque-jour-20191013>

<https://eduscol.education.fr/cid144641/prevention-et-prise-en-charge-des-violences-en-milieu-scolaire.html>

Cette sécurité restaurera une certaine autorité des enseignants (qui sera précisée dans un règlement intérieur plus stricte), l'abaissement de la majorité pénale 16 ans ôtera le bouclier de l'excuse de minorité et l'école ne sera plus une zone hors loi permettant les dérives actuelles.

<https://www.cahiers-pedagogiques.com/Quelle-autorite-a-l-ecole>

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/L-autorite-a-l-ecole-mode-d-emploi>

Les militants « antifascistes » mais qui font régner une dictature en toute impunité dans certaines universités seront traités comme des délinquants et exclus (règlement intérieur renforcé). Il n'y aura plus de bouclier prétendu syndicaliste ou côté « sanctuaire » de l'école.

https://etudiant.lefigaro.fr/article/a-nanterre-violente-bagarre-generale-entre-etudiants-antifas-et-souverainistes_cb779e04-f17e-11e9-a9f6-f6c7705c84d7/

<https://lemediapourtous.fr/comment-les-antifas-controlent-les-universites-francaises-un-syndicat-etudiant-contre-attaque/>

RETOUR DE L'UNIFORME SCOLAIRE

Une des conséquences de Mai 1968 fut de ringardiser cela mais avec le recul de l'Histoire, nous pensons qu'il serait opportun de remettre en place le concept de « l'uniforme » (veste, polo, sweat shirt, pantalon, jupe...) dans les écoles et collèges. L'égalité, la diminution « visuelle » de l'écart de classes sociales, le sentiment d'appartenance à une école, un collège voire même une équipe, l'aspect pratique et économique (pour les foyers précaires) et même une certaine discipline... Chaque école et collège sera libre de choisir ses couleurs et son logo avec une seule obligation, la présence du drapeau français. Le coût de cette mesure serait à la charge de l'Etat qui créera une usine nationalisée dédiée à la fabrication de ces vêtements. L'estimation sera communiquée ultérieurement.

<https://etreparents.com/avantages-et-inconvenients-de-luniforme-scolaire/>

<https://www.acanthe-uniforme.com/atout-uniforme-scolaire>

ORGANISATION DE RENCONTRES ENTRE ÉTABLISSEMENTS

Cette mesure s'inscrirait dans la continuité de la volonté de développer l'esprit d'équipe, le sens de la compétition, la solidarité de quartier mais aussi intéresser et « occuper » une partie des jeunes (sur la base du volontariat), durant le mois de juillet, surtout dans des zones difficiles

Ces concours / épreuves opposeraient les collèges & lycées d'un même département.

- Epreuves sportives (football, handball, gymnastique, athlétisme...)

- Epreuves artistiques (musique, chant, danse, dessin...)

DÉFENSE - ARMÉE - ANCIENS COMBATTANTS

« Une Défense souveraine, forte, valorisée, renouvelée et une politique étrangère excluant repentance ou déni de notre Histoire et qui s'affirme comme une Puissance de premier rang »



L'armée est garante de l'intégrité des territoires, du respect de la Constitution, de la protection du peuple et des réseaux électroniques nationaux. L'armée doit donc aussi, assurer la souveraineté tous azimuts (terre, mer, espace, cybernétique, renseignement) par tous les moyens à sa disposition. Dans un contexte mondial de plus en plus tendu et alors que les pays phares augmentent considérablement leurs budgets militaires les politiciens inconscients continuent, à mesure que les menaces et les dangers augmentent, de diminuer celui de notre défense en considérant ce poste comme une variable d'ajustement.

Nous proposons donc un programme ambitieux qui impliquera une augmentation du budget de 7,5 Mds € la 1ère année pour dépasser les 2% du PIB (alors qu'il était de 2.5 % en 2000) et **atteindre les 3 % en fin de quinquennat.**

Nous disposons de l'Armée la plus expérimentée en Occident sur le plan de l'action, du combat terrestre, aérien ou naval ainsi que grâce aux Forces spéciales, cependant, malgré ces atouts extraordinaires, nous constatons que c'est aussi l'Armée la plus pauvre d'occident.

Elle fait illusion car ses soldats sont respectés par tous les pays du monde et pour sa rigueur intellectuelle, son professionnalisme, sa moralité, son respect des lois et des personnes dans les pays sur lesquels elle intervient, mais nous devons lui redonner les moyens de faire face aux enjeux qui se posent à nous, dans un monde marqué par le retour de la puissance militaire.

Si les questions de défense semblent assez éloignées des préoccupations quotidiennes des Français, elles sont néanmoins étroitement liées aux enjeux de sécurité globale, qui devraient animer la campagne présidentielle de 2022. La défense est un aspect clé, non seulement de la souveraineté mais aussi de la politique régaliennne de l'État que nous renforcerons.

NOS ACTIONS, MESURES ET OBJECTIFS PAR « DOMAINES »

RETRAIT DE L'OTAN : La souveraineté, axe global de notre programme, implique que notre Défense doit être libre de toutes obligations auprès d'autres pays quant à l'usage de ses satellites et de ses forces conventionnelles terrestres, maritimes, aériennes et spéciales, qui ne peut être que sous autorité française. Nous abandonnerons tout projet de participation de la France à la création d'une armée européenne et garantirons l'Indépendance de la France vis-à-vis de toute alliance militaire permanente et nous mettrons un terme à la « fusion » franco-allemande en matière d'armement.

L'ARMÉE DE TERRE

- Recréer 5 régiments d'infanterie afin de pérenniser les savoir-faire liés à l'engagement terrestre et 5 régiments du commissariat de l'armée de terre indispensable au soutien des troupes sur les théâtres.
- Dissoudre l'arme du train qui n'a plus sa raison d'être en termes de mission de convois.
- Créer une école de formation des militaires du rang afin de soulager les régiments et n'avoir qu'une seule référence de formation à l'instar de Saint-Cyr pour les Officiers et l'ENSOA pour les sous-officiers.
- Doter l'ensemble des régiments d'un matériel neuf ou rénové (véhicules lourds et légers, blindés légers d'infanterie, etc.) et d'équipements adaptés aux différents théâtres.
- Mises en dotation de drones de fabrication française pour la surveillance au sens large, ainsi que de petits drones pour les sections au combat.
- Remettre à niveau les centres d'entraînement des régiments tant sur le tir que sur l'entraînement au combat par des installations réalistes.
- Commander le nombre suffisant d'hélicoptères « Tigre », permettant à l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT) d'avoir un taux d'appareil opérationnel proche de 80 %.

L'ARMÉE DE L'AIR

- Lancer un recrutement de spécialistes et ramener la disponibilité des aéronefs à 80 %
- Commander des A 400M pour amener la flotte transport à 100 appareils sur le quinquennat.
- Acquérir 2 Airbus A380 (cf Air France) pour le transport en nombre de combattants en Opex
- Acquérir (ou transformer des Airbus d'Air France) 2 Airbus Beluga pour le transport des matériels afin de ne pas être tributaire des Antonov an-225.

LA MARINE NATIONALE

Notre pays dispose du deuxième espace maritime mondial (11M km²) en conséquence, afin d'y exercer sa souveraineté pleine et entière, il faut :

- Mettre rapidement en chantier un second porte-avion.
- Commander les bâtiments nécessaires à la protection des porte-avions (2 frégates multi-missions FREMM, 1 bâtiment de soutien logistique et 1 sous-marin nucléaire d'attaque SNLA).
- Accentuer la production navale afin d'obtenir : 8 SNLA, 20 FREMM, 20 frégates de surveillance FS, 4 Bâtiments de projection et de commandement BPC, 20 patrouilleurs de Haute Mer PFM et 20 avisos en y adjoignant les hélicoptères de surveillance et d'attaque.
- Affecter les bâtiments en fin de vie mais rénovés à la surveillance des côtes métropolitaines, caribéennes et polynésiennes afin de soulager les bâtiments de guerre de la Marine.
- Changer ou rénover l'ensemble des appareils de l'aéronavale.

LA GENDARMERIE

- Réintégrer les 3 gendarmeries sous commandement de l'Armée tout en laissant ses missions de police judiciaire hors grande métropole et prévôtale dans les armées, à la départementale.
- Recruter 10 000 postes sur le quinquennat pour pallier la baisse des effectifs (le recrutement se fera aussi par le transfert des militaires des autres armées quittant le service opérationnel)
- Tenir les prévisions des recrutements de la réserve opérationnelle pour atteindre 40 000
- Remise à niveau du parc immobilier, automobile et de la modernisation des équipements

LA FORCE DE DISSUASION NUCLÉAIRE

- Cette force doit être sauvegardée dans un état de suffisance permettant d'assurer la souveraineté de la France dans ses composantes océanique et aéroportée.
- Cette force devant rester une arme exclusivement à disposition de la France.

LE RENSEIGNEMENT

- La poursuite des recherches et la mise en chantier de satellites permettant de ne pas être tributaire sur le plan technique d'autres pays.
- De la création d'unités hors DGSE et DGSII centrées sur le renseignement militaire.

LES SERVICES COMMUNS

- Réactivation et/ou création d'hôpitaux militaires
- Création d'un second régiment médical pouvant se projeter sur les théâtres de leurs unités
- Recréation de la poste aux armées.
- Création d'un service juridique militaire avec des avocats dédiés à la défense des militaires.

LES ANCIENS COMBATTANTS

- Nomination d'un secrétaire d'État issu de l'institution et ancien combattant lui-même, mais n'appartenant pas à la 1ère ni 2ème section des généraux. Il serait maître de son budget et les montants des allocations perçus par les anciens combattants décédés lui resteraient acquis et abonderaient le budget annuel alloué.
- Création d'un point d'indice militaire supérieur de 30 % à la valeur du point d'indice commun qui suivrait ensuite la même augmentation que le point d'indice commun.
- Augmentation de la retraite du combattant par l'application de la valeur du point d'indice militaire et de l'augmentation l'indice en le passant de 52 à 65 afin d'obtenir une retraite du combattant annuelle d'un peu plus de 1 100 €.
- Augmentation des Pensions Militaires d'Invalidité (PMI) en appliquant la valeur du point d'indice militaire nouvellement créé aux indices des PMI servis.
- Changement de l'appellation « retraite du combattant » en « allocation de reconnaissance aux anciens combattants » (non imposable et non saisissable).
- Gratuité à vie des sépultures des anciens combattants. Aucun ne soit mis en fosse commune.

LES CONDITIONS DES PERSONNELS

- Supprimer les associations professionnelles nationale de militaires (APNM).
- Mettre au centre de la défense des intérêts des militaires le système des présidents de catégories existants élus pour 4 ans renouvelables une fois en l'étoffant et qui deviendrait un

emploi référencé sur l'effectif et ferait l'objet d'une formation sur les règles statutaires et la connaissance des décrets réglementant la catégorie. Le président de catégorie serait sous commandement du chef de corps, ou assimilé.

- Les présidents de catégories seraient membres des Conseils de la fonction militaire (CFM) de chaque armée. Le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM) serait composé de présidents de catégories élus par les CFM pour la durée de leur mandat.
- Accès prioritaire des militaires quittant le service dans l'administration d'État et/ou dans la garde nationale. Les entreprises recevant un militaire seraient exonérées de 50% des charges sociales du militaire embauché pour une durée de cinq ans.

RENATIONALISATION des industries de souveraineté, sauvetage du matériel en péril, retour des achats d'armes et de véhicules français. La production d'armement doit être nationale, État comme intérêts privés. Production d'un matériel d'intervention 100 % français. Les brevets militaires sont inaliénables.

SERVICE CIVIQUE NATIONAL

(3 mois par roulement de 200 000 à préciser dans les modalités).

Formation militaire de base orientée vers l'exercice de tâches d'intérêt général : sapeurs-pompiers, sécurité civile, défense, sauvegarde de l'environnement, associations d'intérêt général, secours et appui à la population en cas de crise sanitaire ou de catastrophes naturelles ou industrielles. Au cours de ce service citoyen se tiennent des cérémonies solennelles où les jeunes proclament leur attachement au pays à travers un "serment citoyen". Évaluation des capacités d'écriture, lecture et calcul des conscrits avec mise à niveau durant ce service. Coût total (amortissement sur 5 ans des coûts d'infrastructure) : 3,5 Mds € / an.

CREATION d'un Internet souverain français démocratique.

Effort de recherche pour des processeurs et des logiciels français (budget à part).

QUELQUES MESURES ET AXES

- Abandonner la culture d'entreprise et son principal corollaire « la rentabilité avant tout » qui préside à l'établissement des budgets Défense et Gendarmerie depuis trop longtemps.
- Nommer les CEMA, CEM et DGGN pour une durée égale aux Lois de Programmation et rompre définitivement à la notion révolue de gestion de carrière personnelle. Il est désormais impératif que ces Hautes Autorités qui définissent les enveloppes budgétaires nécessaires à leurs missions, soient les seuls responsables de la gestion et de leur contrôle.
- Mise en chantier d'un réel projet de satellites spatiaux dédiés aux renseignements et à la surveillance des pays à risque.
- Revenir à une production d'armement et de munitions nationale (TV)
- Revoir le recrutement en l'augmentant de manière substantielle tout et en privilégiant la qualité (TIII). Inclure la réserve opérationnelle dans les entraînements avec les forces d'actives (la garde nationale prendrait le relai, dans sa totalité, des missions sentinelles) (TIII)

- Ouvrir la réflexion des militaires en leur permettant de faire part librement de leur expérience et propositions de l'outil de défense (Cf. L'armée de métier de colonel de Gaulle).
- Sanctuariser le budget de la Défense qui deviendrait intouchable dès lors qu'il serait accordé avec l'impossibilité pour Bercy de le restreindre. La dissuasion nucléaire doit rester l'arme suprême du pays garante de sa souveraineté non partagée avec quiconque.
- La sauvegarde de la puissance maritime de la France doit rester une préoccupation de l'État.
- L'Armée ne peut être intégrée dans une défense mutualisée avec d'autres pays, mais peut participer à des actions communes avec d'autres pays dans le cadre d'accords inter-États incluant le financement de ces actions.
- Le chef d'état-major des armées serait directement responsable de l'utilisation du budget, à postériori, devant le parlement sa responsabilité pénale pourrait être engagée.
- Pérenniser la Reconnaissance du pays envers les anciens combattants et les considérer comme des partenaires à part entière de la défense de la France.
- Réinstaurer la position statutaire de non-activité des retraités de la Défense.
- La condition du personnel doit être une préoccupation permanente de l'État tout en refusant la syndicalisation de l'Armée, mais en refondant totalement le système de représentation des catégories du personnel.

ANNEXE : RAPPORT COMPLEMENTAIRE

L'Armée est composée de femmes et d'hommes qui ont dans le cœur le sens du devoir, le désir de servir, l'envie de se surpasser et un formidable attachement aux valeurs tutélaires de la France. L'addition de ces trois éléments ne permet pas d'être assuré que notre pays est à l'abri d'un désastre.

Il est donc indispensable de mettre tout en œuvre afin de permettre un entraînement de qualité, de sauvegarder les savoir-faire essentiels à une Armée moderne, de cultiver par tous les moyens les traditions qui sont le combustible qui amène les soldats à se surpasser et quelquefois, aller jusqu'au sacrifice suprême mais aussi et surtout, à leur fournir un matériel de qualité, moderne et suffisant nécessaire à leur mission.

Pour cela, comme au combat, il convient de :

Constater : c'est prendre en compte le problème dans toutes ses composantes.

Analyser : c'est réfléchir à toutes les options qui s'offrent pour une résolution du problème.

Résoudre : c'est opter pour la solution la plus adaptée au problème.

La solution, doit être Simple-Rapide-Efficace. L'Armée a été détruite depuis de nombreuses années et souffre de maux qui se déclinent principalement en 2 termes :

DÉPENDANCES

- De renseignement et acquisition d'objectifs
- De transport aérien en hélicoptères et avions lourds
- D'appui feux terrestres, car l'Armée dispose de moins de 200 canons de 155mm dont seulement 77 Caesar automoteurs, de lance-roquettes multiples en nombre insuffisant et de 200 chars Leclerc non rénovés.
- D'appui feux hélicoptères canon et missiles moyenne portée (MMP)
- De fourniture de munitions tous calibres

CARENCES

- Indigence et étalement trop long des commandes et livraisons de blindés modernes y compris dans le programme Scorpion qui s'avère inadapté face aux menaces et aux OPEX en cours.
- Recrutement insuffisant pour augmenter une Armée de Terre squelettique.
- Recrutement, entraînement, emploi et armement de la Réserve opérationnelle.
- Réflexion des militaires et leurs propositions bridées par la dictature de la pensée unique.
- Des Chefs d'État- major successifs, timorés, aux ordres de Bercy (ont-ils suivi les cours de l'ENA ou ceux dispensés par l'École de Guerre) qui sont les premiers responsables de la paupérisation de l'Armée de Terre.

TROIS MENACES

1) Un risque de conflit majeur « symétrique Etat contre Etat » (Turquie, Russie, Chine) entretenu par une tension internationale exacerbée par une crise sociale mondiale accentuée par les conséquences de la récente pandémie.

2) Un conflit actuel dit « asymétrique » essentiellement dans la Zone sub-saharienne (OPEX) avec le risque accru de voir les populations locales, instables et opportunistes, sous la pression des djihadistes, rejeter nos soldats considérés comme troupes d'occupation après les avoir accueillis en libérateurs.

3) L'action terroriste et meurtrière diffuse sur le territoire national, se réclamant de l'islam radical encouragée par nombre de complices ou de collaborateurs agissant au sein même de notre société et le réseau de la grande délinquance organisée de façon quasiment militaire.

- Nous connaissons les menaces qui planent sur notre pays, l'ennemi est parfaitement identifié, c'est le terrorisme islamique qui est le plus prégnant et le plus dangereux à très court terme tant à l'étranger qu'à l'intérieur de nos frontières. Notre riposte doit être ferme et dénuée de toute idéologie partisane.

- D'une manière plus diffuse existe le risque émanant de la Turquie qui menace ouvertement des bâtiments de la Marine nationale française. Espérant ainsi, montrer son bellicisme au service de l'objectif de reconstruire « l'Empire ottoman » alors qu'elle appartient à l'OTAN...

- La Chine qui a des prétentions territoriales sur des territoires ne lui appartenant pas.

- Dans une moindre mesure le risque de se trouver confronté à la Russie qui pourrait être poussée par ses adversaires (occidentaux et américains) à montrer sa force sur le territoire européen (sur ce sujet les militaires français auraient beaucoup de mal à considérer les Russes comme des ennemis)



En théorie, l'Union Européenne est une belle idée, porteuse de développement économique, de stabilité et de Paix.

En pratique, elle a été construite à l'envers, comme une maison dont on s'occuperait du toit et des fenêtres, avant les fondations, dont la première eut été de respecter la volonté du Peuple Français en 2005...

« Les Français ne veulent pas d'un Président, ni d'un Gouvernement ni d'une armée européenne, ni de toutes ces Lois supranationales assises elles-mêmes sur des institutions dirigées par des commissaires non élus...
et ils ne sont pas les seuls parmi les peuples européens »

Nous comprenons donc que le but ultime de l'Union Européenne actuelle et de ses promoteurs mondialistes, capitalistes et immigrationnistes va totalement à l'encontre de la volonté majoritaire des peuples. Dès lors, il est évident que nous devons tout détruire et reconstruire sur des bases moins « ambitieuses »...

Une Europe « light », seule capable d'être légitime...

Avant d'en délimiter les contours, nous pouvons déjà parler de Bruxit (sortir du diktat des commissaires non élus technocrates de Bruxelles dont Juncker est le symbole).

De la Gouvernance, fond et forme, en passant par les prérogatives souvent futiles et technocratiques oubliant l'essentiel, ou au contraire, trop intrusives et niant la souveraineté des états membres et cette propension à effacer la notion de Peuples, l'UE a signé son échec cuisant. Dans sa forme actuelle, et pour la France notamment, elle n'a eu que des conséquences négatives...

- **Financières et économiques.** Au-delà du coût direct net annuel de 9 Mds€, notre économie, et particulièrement, notre industrie, ont été affaiblies à cause :

- de l'absence de protection minimum des entreprises européennes face à une concurrence souvent déloyale d'autres pays soumis à moins de contraintes
- du non-alignement des lois sociales et fiscales entre tous les États membres et rendu encore davantage impossible avec l'élargissement de 2004
- de l'Euro, monnaie unique qui a certes ses avantages mais enlève le pouvoir à un État, de dévaluer par exemple et de s'adapter. Privée de ce levier et de la création monétaire (qui semble avoir échappée aux pouvoirs politiques au profit de la finance et des banques privées), il est difficile de mettre en place une politique économique adaptée et « sur mesure »

- d'une politique européenne d'austérité imposée et symbolisée par le plafond de déficit budgétaire fixé à 3 %. Là encore, ça ôte toute marge de manœuvre et choix d'une politique de relance par l'investissement. C'est comme une entreprise qu'on empêcherait de s'endetter et d'investir pour se relever et que l'on condamnerait à une lente mais sûre agonie. Ce statu quo avantage l'Allemagne...

- **Psychologiques sur les Français.** Le sentiment majoritaire et justifié est que leur pays perd une grande partie de sa souveraineté, non seulement économique mais également sur d'autres aspects comme l'immigration ou la Justice, par les Lois supranationales et la Cour Européenne des Droits de l'Homme entres autres...

Le Président, et surtout l'actuel, ne leur semble devenu qu'un pantin aux ordres de Bruxelles et de la finance... Par ailleurs, constatant que le NON au référendum de 2005 n'a pas été respecté en 2007, ils peuvent même se demander s'ils sont encore en Démocratie et si la Constitution a encore une validité juridique...

« CE SERA SOIT LE BRUXIT, SOIT LE FREXIT, MAIS NOUS NE RESTERONS PAS DANS CETTE UE ACTUELLE »

QUELQUES AUTRES CONSTATS...

- Au-delà de l'indéniable stabilité monétaire, est-ce que l'€uro a permis à la France de devenir plus compétitive sur les marchés européens et mondiaux, a fait reculer le chômage de masse, les délocalisations d'emplois et a rendu sa voix plus forte ? Objectivement, non...
- Avec de tels écarts sur les salaires, charges sociales et systèmes d'aides sociales notamment, entre les pays membres actuels, il se confirme que la libre circulation des personnes, qui n'était cohérente qu'avant les élargissements de 2004 et 2007 aux pays baltes et surtout aux pays de l'est, a créé des situations injustes, illogiques, inacceptables et l'équilibre déjà fragile a été rompu.
- L'élargissement de 2004 a été mal géré et négocié. Trop d'avantages et de compromis ont été accordés aux nouveaux entrants alors qu'il n'y avait aucun risque qu'ils se retournent vers la Russie...
- Le fonctionnement & gouvernance semblent opaques à la majorité des citoyens européens qui ne lui confèrent plus aucune légitimité tant ils ont l'impression que les décisions concrètes vont à l'encontre de leurs volontés...
- L'UE ne doit plus se mêler de tout et faire des directives qui passent, pour la plupart, juridiquement au-dessus des Lois nationales et pour les autres, ce sont les dirigeants soumis qui s'y plient volontairement.
- Est-ce que l'UE a, comme on veut nous le faire croire, empêché des guerres entre pays européens ? Qui peut sérieusement envisager de nos jours, une guerre entre pays européens ?

Dans l'hypothèse BRUXIT, la France sera suivie...

Avec la sortie du Royaume-Uni, la France devient la seule puissance nucléaire ayant un siège au Conseil de Sécurité de l'ONU et reste la première force militaire d'EUROPE. Quel autre pays pourrait être à l'initiative de la destruction / reconstruction dans la foulée de l'UE ? Ces éléments ne sont pas neutres dans l'estimation de la puissance d'un pays qui ne se limite pas à son économie, le montant de ses dettes, son taux de chômage ou sa balance commerciale... critères sur lesquels l'Allemagne assoit son leadership.

« Son Histoire, sa culture, la créativité de son peuple, sa natalité (comparée aux autres pays européens), sa géographie et son potentiel comptent tout autant.

Sur ces critères, la France proposera sa vision juste, équilibrée et logique de l'Europe »

- L'Italie, la Hongrie, la Pologne ou l'Autriche ont déjà donné le ton et quand la France unifiera et organisera la fronde autour de nouvelles règles, l'UE, prison destructrice des peuples, explosera de l'intérieur.
- Comme pour n'importe quelle entreprise, à partir de 34% des « pays actionnaires », le système et les statuts doivent être mis à jour...
- D'après les premières estimations réalistes, nous serions d'ores et déjà bien au-delà de ce pourcentage en termes de « poids » (PIB & population)...

Ce ne sera donc pas une « guerre » d'un seul pays récalcitrant contre un bloc groupé de 27...

Il ne s'agira donc pas de réformer de l'intérieur (impossible de respecter des règles qu'on veut justement détruire) mais **de détruire et reconstruire dans la foulée sur de nouvelles bases.**

- 1 - Élection claire du candidat E JL en 2022 donnant une légitimité massive
- 2 - Constitution d'une Alliance basée sur une Europe des Nations
- 3 - Élaboration du plan B d'une Europe des Nations réduite à ses alliés
- 4 - S'opposer à Bruxelles et proposer simultanément les bases d'une nouvelle UE

QUELQUES ÉLÉMENTS DU BRUXIT

SUPPRESSION DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Il y a 751 Députés dont le nombre, pour chaque pays, dépend de sa population. Elus lors d'élections nationales, ils représentent les courants politiques de chacun des pays. Ce sont donc 4 lignes politiques différentes pour chacun des 28 pays qui doivent s'entendre sur des décisions qui, pour certaines, ne sont validées qu'à l'unanimité

ASSEMBLÉE EUROPÉENNE DES NATIONS

Les Députés seront remplacés par des Délégués européens désignés par l'Autorité légitime et élue de chacun des pays. Leur nombre découlera d'une formule mélangeant PIB et nombre d'habitants et sera traduit en pourcentage pour obtenir le nombre de voix pour chaque vote. Ces Délégués, dont le nombre sera réduit de 751 à 500 selon le pourcentage obtenu, siégeront à l'Assemblée Européenne des Nations qui remplacera le Parlement Européen. L'organe de décision de l'UE deviendra donc plus simple, réactif et efficace tout en respectant la démocratie. Ces délégués n'ont pas besoin d'être élus (qui connaît son Député européen et sait ce qu'il fait actuellement ?) mais seront des spécialistes de chaque domaine (économie, social, environnement...). Cette Assemblée qui détiendra le Pouvoir exécutif (chaque vote important se fera en présence des 28 Chefs d'États) et il n'y aura plus de commissaires européens dont l'appellation est mal choisie et la légitimité inexistante. Par ailleurs, il n'y aura plus aucune décision nécessitant l'unanimité, le seuil à atteindre sera fixé à 66 %

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Complètement décrédibilisée aux yeux des citoyens européens, notamment à cause d'une décision récente instaurant tacitement et sournoisement le Délit de blasphème (pour ne pas heurter les musulmans d'Europe), cette Cour sera dissoute ou au pire n'aura qu'un rôle consultatif... Chaque pays membres sera ainsi libre de ses décisions de Justice.

REDÉFINITION DES PRÉROGATIVES

Par exemple, la politique d'immigration sera laissée à la volonté de chaque pays. Contrairement à ce qu'a voulu nous faire croire Merkel, la politique d'immigration doit être principalement basée sur les besoins spécifiques de chaque pays souverain et le côté purement humanitaire ne doit être que l'exception. C'est davantage un besoin de main-d'œuvre corvéable et pas chère, sa faible natalité et le vieillissement de sa population qui ont poussé l'Allemagne à accueillir 1M de migrants, que la simple générosité... Avec les mêmes données chiffrées que la France, jamais elle ne l'aurait fait. Aujourd'hui, qu'en pense le Peuple allemand ? Les autres volets, notamment économiques, seront mis sur la table et passeront au vote selon les nouvelles modalités.

ESPACE SCHENGEN : LIMITATION DE LA LIBRE CIRCULATION

La disparité économique entre pays membres et certains de ceux entrés depuis 2004 a créé des flux migratoires économiques déséquilibrants. Les résidents de ces pays seront considérés hors UE (titre de séjour, CSDE). Par ailleurs, l'entrée d'un étranger hors UE dans l'un des pays membres, ne sera plus la porte ouverte et l'« accès libre » à l'ensemble de l'espace UE (à préciser).

MODIFICATION DE LA GESTION DES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS

En France, il y a actuellement près de 250 000 travailleurs détachés (déclarés) représentant 8 Mds € de cotisations sociales annuelles non versées dans les caisses françaises. Il n'est pas réaliste de penser que 100% des emplois qu'ils occupent (durs et manuels) seraient pris par des chômeurs français mais peut-être 50 %... Une surtaxe du montant de la différence entre le coût des charges sociales du pays de provenance du travailleur et françaises, sera versée par l'employeur. Ça devrait rendre équilibrée l'embauche d'un national ou d'un détaché et rapporter environ 4 Mds € dans les caisses... La durée maximum du contrat passera de 36 mois à 12 mois.

PRIORITÉ AUX ENTREPRISES NATIONALES POUR LES MARCHÉS PUBLICS

Le surcoût d'achat pour l'État et la perte envisageable en mesure de « rétorsion », de marchés publics d'autres pays européens seront compensés en partie par les embauches générées pour répondre à ces marchés. Cette mesure sera financièrement plutôt coûteuse mais aura une portée symbolique importante pour l'ensemble des citoyens Français qui s'étonnent que l'on puisse, acheter des uniformes en Roumanie ou des armes en Allemagne par exemple...

PARTICIPATION DES PAYS MEMBRES AU BUDGET OPEX

La France est quasiment la seule à engager ses soldats dans le monde pour la défense et la sécurité de l'UE, il n'est donc plus acceptable qu'elle continue à en payer, seule, le coût total. Le coût annuel de l'action extérieure de la France est largement sous-estimé à 1,5 Mds € et il ne semble pas tenir compte de l'usure/amortissement des matériels engagés.

On peut donc estimer le véritable coût à environ 4 Mds €.

En conséquence, chaque pays membre participera au prorata de son PIB à son financement pour 50 % du total. Ce sont donc 2 Mds € annuels qui seront versés par l'UE à la France (non comptabilisés dans les budgets prévisionnels du programme EJM).

Si nous ne trouvons pas assez d'alliés pour atteindre ces 34% minimum du « poids PIB/Population » de l'UE pour la détruire de l'intérieur, **nous entamerons une sortie progressive selon, au sens large, de la politique de la chaise vide** et la reprise en main de notre Souveraineté par paliers... Il est certain que ce sera le début de la fin pour cette Europe-là, sans la France...



Avec 700 Mds€ (32% du PIB) répartis sur 35 prestations, notre modèle social est le plus protecteur du Monde et pourtant il y a près de 10 M, dont plus de 150 000 SDF (+ 40% en 10 ans), qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit 14% de la population. Nous réorganiserons le système d'aides sociales afin de redonner plus d'égalité et de combattre cette pauvreté.

VERSEMENT MENSUEL NATIONAL : <https://youtu.be/PDK9aSnAmv8>

Chaque citoyen français vivant en France le recevra, sans conditions de ressources et donc en activité professionnelle ou pas, de l'âge de 18 ans jusqu'à la retraite.

350 € de 18 à 25 ans**750 €** de 25 ans à la retraite ⁽¹⁾18 à 25 ans : 4 200 € x 4,8 M = **20 Mds €**25 à 62 ans : 9 000 € x 27,5 M = **247 Mds €****COÛT TOTAL ANNUEL****PRÉVISIONNEL BRUT****= 267 Mds €***selon la répartition par âge,
de la population française ⁽²⁾*

(1) Âge moyen de la retraite considéré : 62 ans

(2) Tous les résidents en France et de nationalité française.

Le VMN aura 4 objectifs bien distincts en fonction de la « frange » de la population :

Pour les plus démunis qui ne subsistent que grâce à l'addition de minimas sociaux, au-delà d'une augmentation mensuelle moyenne de 150 €, le VMN leur facilitera la vie en leur épargnant les démarches, les dossiers compliqués de demandes, les actualisations, l'humiliation d'avoir à justifier qu'ils sont pauvres et l'impression de mendier juste pour avoir de quoi survivre, auprès de guichetiers plus ou moins accueillants... Ils auront tous les mois, une ligne sur leurs relevés de comptes, qui leur rappellera qu'ils sont français et que leur pays les considère comme des citoyens à part entière. **Redonner de la dignité.**

Pour les classes moyennes, ce VMN, ajouté à leurs salaires, ne sera pas vital, mais permettra de relancer la consommation et la croissance, façon Keynes. Par ailleurs, très important du point de vue psychologique, ils ne pourront plus parler de leurs concitoyens pauvres comme des fainéants assistés, puisqu'eux aussi l'auront. **Relancer la consommation des ménages.**

Pour les classes aisées, le VMN viendra directement s'ajouter à la partie haute de leurs revenus et reviendra dans les caisses de l'État, à près de 40 %, en Impôt sur le Revenu supplémentaire. Ici, c'est juste l'aspect psychologique et égalitaire (pour une fois dans l'autre sens).

Pour les jeunes de 18 à 25 ans, ces 350 € permettront aux étudiants (qui bénéficieront toujours des bourses) vivant chez leurs parents de ne pas être obligés de travailler à mi-temps et de pouvoir se consacrer totalement à leurs études, aux jeunes vivant chez leurs parents, d'avoir un minimum vital (auquel un demandeur d'asile de moins de 25 ans avait droit, mais pas un jeune français...), que ceux-ci ne peuvent pas toujours leur donner, aux jeunes français issus de l'immigration d'avoir, là aussi, une ligne leur rappelant que la France les considère et aux jeunes issus de milieux favorisés de participer encore davantage à la relance de la consommation de services et de loisirs...

Le VMN aura aussi divers fonctions sur des sujets variés, notamment :

Les pensions alimentaires non versées, le financement partiel de la détention, amendes pour la petite délinquance, caution logement et autre.

ÉCONOMIES, RECETTES SUPPLÉMENTAIRES ET EFFETS DIRECTS DU VMN

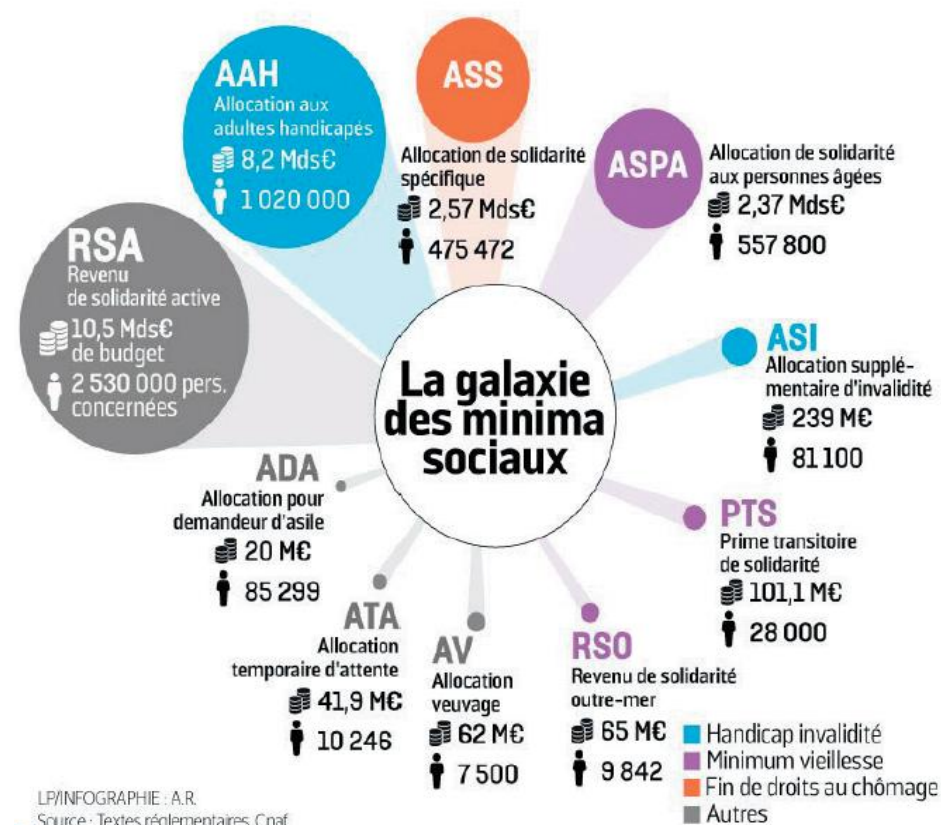
Le VMN entraînera la suppression des prestations sociales suivantes :

RSA, RSO, ASS, ADA, ATA, ASI, APL (20Mds), Allocations familiales hors parent isolé (15Mds), CMU (10Mds), AME (1Md). Économie 56 Mds €

Le VMN sera intégré au Revenu Imposable et générera environ 36 Mds € de recettes fiscales

Le VMN générera une hausse de la consommation des ménages :

150 Mds € soit Recettes TVA 25 Mds€



Cette consommation générera la création de 200 000 emplois (estimation selon la Loi d'Okun sur le lien entre PIB et chômage). Recettes fiscales en IR 7 Mds €

- L'Allocation Adulte Handicapé de 800 € (1M de bénéficiaires) ne sera pas supprimée par le VMN. Les bénéficiaires recevront un VMN spécifique complémentaire de 350 €
- Les allocations familiales seront supprimées (sauf pour les mères isolées).
- Les retraités ne recevront pas le VMN. Issus de la génération baby-boom, ils ont en général bénéficié de contextes économiques favorables comparés aux 20 dernières années. Ils ont majoritairement des retraites supérieures à celles, prévisibles, des actifs d'aujourd'hui et des générations futures.
- Par ailleurs, 82% des retraités sont propriétaires (contre 50 % des actifs) et près de 1.3 M d'entre eux, vivent à l'étranger. Il y a une différence entre « enlever quelque chose et ne pas donner quelque chose... », Néanmoins, afin d'atténuer le choc fiscal du nouveau barème pour les retraités, l'abattement de 10 % sera relevé à 20 % sur le montant des retraites imposables.
- L'Allocation Solidarité Personnes Âgées de 801 € (0.6 M bénéficiaires) sera conservée. Les bénéficiaires recevront un VMN spécifique complémentaire (300€)

En plus de la fraude devenue impossible, la simplification de la gestion du VMN (plus d'études de dossiers, de contrôles, de traitements de courriers, de réclamations, etc...), comparée à la gestion des prestations sociales supprimées, générera une économie de personnel et de moyens (locaux, matériels etc...) au niveau des budgets de l'État et de la sécurité sociale. Économie estimée à 3 Mds €

Le VMN permettra d'amortir la baisse des allocations chômage. Économie de 29 Mds €

COÛT TOTAL NET ANNUEL DU VERSEMENT MENSUEL NATIONAL

267 - 156 = 111 Mds €

CREATION D'UNE CAISSE SOCIALE DÉDIÉE AUX ÉTRANGERS

Comparaison n'est pas (toujours) raison, mais, accorder quasiment les mêmes avantages sociaux aux étrangers et aux français, même si cela part d'un bon sentiment, reviendrait néanmoins à dire :

« Qu'il est logique qu'un salarié avec 1 an d'ancienneté, reçoive, en cas de plan social par exemple, un chèque du même montant qu'un salarié ayant 20 ans d'ancienneté »

Comment ce dernier régira-t-il ? Il trouvera ça injuste et commencera à nourrir une colère et un rejet envers l'autre salarié et sa réaction sera exactement la même, que celui-ci soit français ou étranger... C'est exactement ce que ressentent certains français sur ce sujet et d'autres, ceux-là mêmes, qui, à force d'être montrés du doigt comme des racistes primaires, finissent par faire des amalgames et le devenir vraiment...

En effet, le germe a été planté par ce genre de lois égalitaires qu'ils imposent, au nom de la morale et qui nient toute différence, même, quand elle est parfaitement logique, justifiée et n'a aucun rapport avec du racisme...

Si, on exclut toutes les notions autres que la simple justice, on s'aperçoit que **la Caisse Sociale Dédiée aux résidents Étrangers n'a aucun caractère raciste et qu'elle est simplement logique.**

FINANCEMENT DE LA CSDE

Les 4,5 M de résidents étrangers (7,5% de la population totale et 6% de la population active) ne bénéficiant pas du VMN, il serait parfaitement injuste que l'État encaisse leurs cotisations sociales et leurs impôts, sans leur garantir de prestations sociales, de santé et de retraites. C'est pourquoi, toutes les cotisations sociales et impôts sur les revenus (env. 4% du total, à préciser) des résidents étrangers UE et hors UE (titulaires d'un titre de séjour), seront versés et regroupés dans cette CSDE.

L'État abondera la CSDE de ce montant en pourcentage des recettes de la TVA (tenant compte du fait que statistiquement, les foyers fiscaux étrangers ont davantage d'enfants, des revenus et une consommation inférieures à la moyenne nationale et que chaque année, plus de 10 Mds € sortent de France et sont envoyés dans leur pays d'origine).

Le montant global des recettes avoisinera les 30 Mds € et définira les différents taux d'allocations chômage, de retraite et montants des autres aides sociales (RME - Revenu Minimum pour les Etrangers, et allocations non supprimées) permettant que cette caisse soit équilibrée et autofinancée.

D'après ce qu'affirment les «spécialistes du vivre ensemble», les étrangers ne coûtent rien à la France et même, au contraire, rapportent...

Au niveau des caisses de l'État, l'impact devrait donc certainement être neutre... En revanche, la CSDE détruira un des préjugés nourrissant la xénophobie :

« Les étrangers viennent manger le pain des français...»

<http://www.courrierinternational.com/article/2010/12/02/les-tres-bons-comptes-de-l-immigration>

« La France a le devoir d'apporter aux étrangers qui s'y installent, la sécurité, la liberté, le droit de travailler, l'école gratuite pour leurs enfants, les infrastructures, mais il est logique qu'ils autofinancent solidairement leurs frais de santé et retraite par leur travail et cotisations ».

Cette responsabilisation solidaire de fait ajoutée aux mesures concrètes et durcissement des conditions de séjour, engendreront peut-être une sorte « d'auto régulation » et une diminution de l'attractivité de la France (par communication intra familiale notamment...).

Pendant des décennies, il est incontestable que les syndicats ont été utiles et indispensables afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et des avancées sociales, mais aujourd'hui où, en France, les conditions générales du salarié figurent parmi les meilleures du monde et ces mêmes syndicats et notamment la CGT, deviennent anti productifs car ils finissent par détruire des emplois et décourager les investisseurs.

En effet, à force de vouloir protéger les emplois et les (gentils pauvres) salariés (en poste) contre les (méchants riches) patrons, cette pression syndicale a participé à créer un frein et un effet dissuasif à l'embauche.

De même, ils nient complètement et aveuglément les liens entre marché potentiel, compétitivité, mondialisation, consommation, contexte économique, croissance et donc emploi. Ils considèrent l'emploi comme un dû social d'utilité publique, un droit républicain inaliénable... Alors, qu'évidemment, la destruction, la sauvegarde ou surtout la création d'emplois ne dépend que de facteurs macro-économiques, d'initiatives entrepreneuriales, de l'existence d'un marché porteur et donc, à terme, de profits potentiels à générer et pas du simple sadisme fantasmé d'un patron en DS noire...

« Sans remettre en cause les droits fondamentaux du salarié, EJL reconstruira la relation patron salarié grâce à une plus grande visibilité et compréhension réciproque. »

SUPPRESSION DES 35 H RETOUR AUX 39 H DE TRAVAIL

Plus de 15 ans après la mise en place des 35h par le Gouvernement Jospin, on a constaté que le travail ne fonctionnait pas « Comme un gâteau, dont il n'y aurait qu'à diminuer les tranches pour en donner à davantage de convives ».

Dans le privé et les TPE-PME notamment (46% des emplois en France) les chefs d'entreprise ont majoritairement préféré payer 4h supplémentaires, plutôt que d'embaucher.

Concrètement et mathématiquement ça a donc augmenté la masse salariale moyenne des entreprises de 10 % et donc, coûté une partie des points de compétitivité qui manquent aux entreprises qui exportent. On peut affirmer qu'au moins 75 % des embauches découlant des 35h ont concerné la Fonction Publique

POUR LES SALARIÉS DU PRIVÉ :

Ce sera compris et accepté, car largement compensé par le VMN.

POUR LES ENTREPRISES :

Cela représentera une baisse moyenne de 7 % de leur masse salariale.

POUR LES FONCTIONNAIRES : Au-delà du VMN et encouragés par la volonté de restaurer leur image auprès des français et le respect qu'ils méritent, ils participeront sans blocage à cet effort national.

SUPPRESSION DE PÔLE EMPLOI (organisme)

Le rapport coût / efficacité de pôle emploi en questions

Coût annuel : 5 Mds € / Effectifs : 54 000 agents (dont 5 000 fonctionnaires)

13 %, c'est le pourcentage d'emplois qui sont retrouvés par des chômeurs chaque année, grâce à l'action de Pôle Emploi, soit 32 500 sur 250 000.

Cette statistique résume, à elle seule, la mission impossible qui leur est confiée. Ce n'est pas étonnant quand on sait que chaque conseiller est en charge de près de 200 chômeurs. Ceci signifie que chacun de ces emplois retrouvés coûte 155 K€ à la collectivité, soit l'équivalent du paiement des indemnités annuelles moyennes de 10 chômeurs !

<http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/rue89-economie/20150701.RUE9717/13-des-gens-retrouvent-du-boulot-grace-a-pole-emploi-flippant.html>

<http://www.leparisien.fr/flash-actualite-economie/les-francais-cherchent-du-travail-en-ligne-mais-trouvent-grace-a-leur-reseau-10-10-2016-6190997.php>

Cela signifie que 87 % des emplois retrouvés grâce aux réseaux (amicaux / familiaux / pros), à des annonces issues des sites internet spécialisés ou aux agences privées d'intérim, ne coûtent rien à la collectivité. A l'heure du numérique, il est possible d'avoir accès à des milliers d'annonces de chez soi sans faire la queue chez Pôle Emploi, pour se faire remettre en mains propres 3 ou 4 annonces souvent inadaptées. Par ailleurs, les causes du chômage sont autres qu'un manque de savoir-faire dans la rédaction d'un CV, la façon de cibler ses recherches d'annonces ou encore de bien se présenter à un entretien.

Même le syndicat CGT Pôle Emploi dénonce au JT 13h de France 2 du 02/03/17 :

« Les nouvelles technologies sont une menace pour les agents de Pôle Emploi »

Il est donc conscient, lui aussi, de l'inutilité de Pôle Emploi.

Pôle Emploi sera supprimé et remplacé par une structure légère de type ancien ASSEDIC chargée de l'étude des dossiers, du suivi et du paiement des allocations chômage. 10 000 agents seront conservés (5 000 fonctionnaires et 5 000 agents contractuels de droit privé).

Économie 4 Mds €

DIMINUTION DU MONTANT ET DURÉE DES ALLOCATIONS CHÔMAGE

Actuellement, les indemnités chômage représentent 47 Mds € payés par l'UNEDIC, qui a un déficit d'environ 3 Mds € / an... Les allocations représentent, en moyenne, 57 % du salaire brut et la durée d'indemnisation, non dégressive, est de 24 à 36 mois.

Modification du taux des allocations (net / net) :

50 % du jusqu'à 1500 € / 45 % jusqu'à 3 000 € / 40 % au-dessus

Plafond fixé à 4 000 € et durée d'indemnisation à 18 et 24 mois (pour les plus de 50 ans)

En contrepartie, il n'y aura plus aucune radiation ni culpabilisation des chômeurs dans un pays qui compte près de 10 % de chômage, d'autant que les allocations ne sont pas des cadeaux tombés du ciel, mais une assurance pour laquelle les bénéficiaires ont cotisé chaque mois sur leurs salaires...

Le régime spécial des intermittents du spectacle sera supprimé.

Ils pourront exercer sous le statut de salarié en CDD ou autos-entrepreneurs « normaux » et le marché se régulera tout seul avec l'offre et la demande... Économie 21 Mds €

« L'indemnisation du chômage sera dans la moyenne européenne et l'impact sur les revenus des chômeurs paraît énorme mais sera atténué, surtout pour les petits salaires, par le VMN. »

SANCTIONS FINANCIÈRES POUR LES PROCÉDURES ABUSIVES PRUD'HOMALES

Les Tribunaux des Prud'hommes sont surchargés avec 200 000 actions engagées chaque année dans lesquelles 65 % des salariés gagnent et 2 ans d'attente en moyenne pour la 1ère instance. Pour les salariés, c'est une action facile et où on ne peut que gagner ou, au pire, ne rien perdre. Il y a donc beaucoup de procédures dans lesquelles, le salarié dit victime, n'a pas de griefs sérieux mais se dit : « pourquoi ne pas tenter ? ». Si on instaure un vrai risque financier en cas de procédure abusive (3 mois de salaire du demandeur débouté), environ 33% des actions ne seront plus engagées et les délais pour les vraies victimes se réduiront d'autant.

<http://souslarobe.unblog.fr/2015/01/02/aux-prudhommes-de-paris-la-procedure-abusive-nexiste-pas/>

FIXATION DE PLAFONDS POUR LES INDEMNITÉS PRUD'HOMALES

En fixant un plafond (6 à 12 mois de salaire), les entreprises seront moins effrayées par la loterie des condamnations Prud'homales et pourront ainsi anticiper et estimer le vrai coût d'un licenciement potentiel et cela atténuera un des freins à l'embauche. Ces deux dernières mesures restaureront la confiance des entreprises envers les CPH. Quand on connaît les règles du jeu à l'avance et qu'on les sait équitables, on entre plus facilement dans la partie...

DIMINUTION & MODIFICATION DU BUDGET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Actuellement, dans une opacité totale, la formation professionnelle coûte 35 Mds € (ci-contre chiffres de 2012) dont 15 Mds € aux entreprises et 20 Mds € aux budgets de l'État, régions, administrations... Une des aberrations est que seulement 15 Mds € ne sont consacrés à ceux qui en ont le plus besoin (chômeurs et jeunes...) et 20 Mds € aux salariés en poste, cadres et aux fonctionnaires. Par ailleurs, près de 15 Mds € constituent le chiffre d'affaires des 55 000 organismes privés de formation dans lesquelles la compétence des formateurs et l'efficacité restent aléatoires.

Le budget sera revu et limité à la part payée par les entreprises, soit 15 Mds €.



7,5 Mds € seront alloués à des entreprises phares et reconnues dans leur secteur d'activité, qui organiseront « en interne » la formation professionnelle à leurs métiers.

7,5 Mds € seront utilisés pour proposer des formations diplômantes à tous les chômeurs sur la base du volontariat. Ces formations seront dispensées en cours du soir, dans les universités et lycées, par des enseignants recrutés à cet effet.

Economie 20 Mds €

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/dessous-chiffres/2016/01/18/29006-20160118ARTFIG00016-formation-professionnelle-32-milliards-par-an-si-mal-exploites.php>

AUTO ENTREPRENEURS : DROITS AU CHÔMAGE, SUPPRESSION DU RSI, INTÉGRATION AU RÉGIME GÉNÉRAL ET AUGMENTATION DU PLAFOND

Actuellement il y a plus d'un million d'autos-entrepreneurs, dont le statut, qui a été instauré afin de faciliter la création de micro entreprises et de réduire le chômage, est précaire. Il n'offre aucune garantie, avec une protection sociale aussi coûteuse qu'opaque régie par un organisme (RSI) inefficace et intransigeant. Par ailleurs, au même titre qu'un CDD, il interdit toute location d'appartement, emprunt bancaire ou autre, par exemple. On peut ainsi imaginer qu'une partie du chiffre d'affaires n'est pas déclaré...

En rendant leur statut viable et dans lequel le CA déclaré ouvrira des droits, une considération et une sécurité (chômage, sécurité sociale..), il deviendra plus avantageux de déclarer l'intégralité de son chiffre d'affaires. Le plafond sera augmenté à 100 K€ (avec franchise de TVA de 50 K€) pour les prestations de services (au lieu de 33 K€) et 200 K€ pour la vente de marchandises (au lieu de 83 K€) et le plafond d'abattement forfaitaire fiscal sera de 60% des revenus.

Le RSI sera supprimé et les auto entrepreneurs seront intégrés dans le régime général de la sécurité sociale et auront droit aux allocations chômage, selon les mêmes conditions et critères que les salariés mais avec une vérification stricte de leur chiffre d'affaires réel pour le calcul de leurs indemnités chômage. Les charges sociales passeront de 23 à 30 %.

SUPPRESSION DES AIDES AUX ENTREPRISES (sauf création d'entreprise)

Il existe 6 000 dispositifs d'aides publiques aux entreprises (fiscales sociales) représentant 65 Mds €. Elles sont tellement complexes que peu d'entreprises s'y retrouvent... De plus, aucune mesure « d'aide aux entreprises », décidée par un gouvernement de droite ou même de gauche, comme le CICE récemment, ne s'est traduite par des vagues d'embauches...

En définitive, ces mesures, que les entreprises savent provisoires, se transforment en effets d'aubaines, qui gonflent ou restaurent leurs bénéfices et sauvent peut-être quelques emplois, mais n'en créent presque pas. Par exemple, les exonérations de charges réservées aux embauches au smic ou aux chômeurs de longue durée seront supprimées car cela nivelle par le bas les salaires à l'embauche et crée une vraie injustice pour ceux qui pourraient prétendre à davantage que le SMIC. Chaque baisse éventuelle de taux concernera tous les salaires sans plafond.

De plus, ces aides sont mal perçues par une majorité de français qui ont l'impression, qu'elles ne sont en réalité que des cadeaux qui vont directement dans les poches des patrons. Cela participe aussi à la défiance envers ces derniers et aussi l'amalgame avec les petits patrons. En plus de celles supprimées incluses dans la fiscalité, le CICE sera supprimé. <http://www.humanite.fr/le-cice-coute-cheret-rate-sa-cible-612234> Economies 25 Mds €

REDÉFINITION DU RÔLE ET DU POUVOIR DES SYNDICATS

Bien que la mission d'un syndicat soit de protéger les droits du salarié, en France, le syndicalisme, qui ne représente que 8 % des salariés (Allemagne 20%, Belgique 55%, Italie 30%, Suède 75%) outrepassa sa mission.

La CGT, notamment, ne fait que de la politique pure et dure, en prenant position lors de toutes les élections, en participant à des manifestations violentes (même hors sujet du travail), en bloquant le pays et en empêchant physiquement ceux qui veulent travailler de reprendre leurs postes, le tout, ouvertement et dans l'impunité la plus totale...

Pendant les grandes grèves, on a même l'impression que le patron de la CGT est le véritable chef de l'État, à qui le Président doit faire des courbettes pour qu'il daigne débloquent le pays et autoriser l'ensemble des salariés français à se rendre à leur travail, le lendemain matin. Tout ce pouvoir avec 2 % des salariés français (CGT = 24 % des syndiqués).

EJL replacera les syndicats dans leur périmètre et surtout éliminera l'injustice flagrante entre les fonctionnaires à fort pouvoir de nuisance qui obtiennent tout et ceux des TPE-PME du privé qui n'ont aucun moyen de pression.

Il ne sera plus obligatoire de passer par des syndicats nationaux pour candidater lors des élections internes des entreprises. Le financement public des syndicats sera supprimé et les syndicats ne seront financés que par les cotisations de leurs adhérents.

L'IMPÔT SUR LE REVENU RAPPORTE 70 Mds / AN
Seuls 45 % des 37M de foyers fiscaux le payent (4K€ en moy.)
L'art. XIII de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
**« Les impôts doivent être également répartis
entre tous les citoyens en raison de leurs facultés »**

Afin qu'il soit équilibré, juste, logique, compris et accepté par les citoyens, l'Impôt doit être simple, proportionnel aux montants des revenus et surtout transparent quant à son mode de calcul. Dans le système actuel, c'est loin d'être le cas.



Les formules de calculs de l'IR sont incompréhensibles pour 80 % de la population. En réalité, entre l'IR, les lignes de cotisations sociales, la CSG/CRDS, personne ne sait plus vraiment quel est le pourcentage réel de son salaire qu'il paye. Ce manque de lisibilité génère des sentiments d'injustices.

Les classes moyennes ont l'impression que les classes aisées, pouvant s'offrir les conseils de gestionnaires de patrimoine pour optimiser les niches fiscales existantes, payent un taux réel d'imposition égal ou plus faible qu'eux.

Les classes aisées ont l'impression de payer pour tout le monde et que les autres ne payent pas assez.

Les « pauvres », tout en étant eux-mêmes non imposables, ont l'impression que les riches ne payent pas assez.

Par ailleurs, le système des niches fiscales destinées en priorité aux particuliers aisés, provoque des contradictions quand, en parallèle, pour des raisons démagogiques, on reprend d'une main ce qu'on donne de l'autre, en maintenant l'Impôt sur la Fortune, par exemple. Ce dernier, injuste par nature, ne taxe pas le revenu mais la simple propriété mobilière ou immobilière (qui l'est déjà en impôts fonciers).

Enfin, le système actuel provoque une injustice flagrante, car, sans tenir compte des cotisations sociales sur les salaires, le montant global de l'imposition sur les salaires et sur la consommation est de 280 Mds € (CSG/CRDS 70, IR 70 et TVA 140) mais **n'est réellement à taux progressif que sur l'IR, soit 25 % du total !**

**« Le Programme EJL doublera le taux de justice fiscale,
qui passera de 25 à 50 % et le taux de clarté et de simplicité de 10 à 100 % »**

Rendre la TVA progressive est impossible, car cela reviendrait à des taux en fonction des revenus de chacun et donc à présenter sa fiche de paye au commerçant pour connaître « son taux personnel de TVA » mais nous agissons sur le reste avec une réforme fiscale profonde. Cette réforme concernera les revenus du travail, retraites et dividendes mais aussi ceux issus des plus-values mobilières, immobilières et revenus locatifs qui, eux, seront d'ailleurs complètement déconnectés des tranches du barème de l'Impôt sur le Revenu.

MODIFICATION DES TRANCHES, TAUX ET QUOTIENT FAMILIAL DE L'IR

Ne pas oublier de tenir compte du VMN et de la suppression de la CSG/CRDS dans l'analyse de ces propositions. Actuellement, il y a 5 tranches aux taux de 0, 14, 30, 41 et 45 %, mais dont les écarts, notamment la 3ème (de 26 818 € à 71 898 €), sont trop larges et ne reflètent pas les paliers réels entre les niveaux de vie et de revenus des français. Dans le nouveau barème, le nombre de tranches passera de 5 à 7 et les taux de 5 à 50 %.

Jusqu'à 10 000 €	0 %	Par ailleurs, quasiment tous les foyers fiscaux seront imposables, afin qu'ils se sentent tous concernés, solidaires et intégrés dans la vie de leur pays. Le calcul actuel du quotient familial transforme le nombre d'enfants en parts supplémentaires et donc en division d'autant du montant d'IR à payer. C'est un système de calcul très compliqué qui donne l'impression à certains que l'enfant d'un foyer fiscal ayant 100 K€ de revenus « vaut » 5 fois plus que celui d'un foyer fiscal ayant 20 K€... C'est évidemment faux, mais afin d'éviter ces incompréhensions, le quotient familial actuel sera remplacé par un montant fixe de 8 K€ par enfant (dès le 1er enfant) à déduire directement du Revenu Imposable, après l'abattement de 10 % qui sera maintenu.
De 10 001 à 25 000 €	25 %	
De 25 001 à 40 000 €	30 %	
De 40 001 à 55 000 €	35 %	
De 55 001 à 70 000 €	40 %	
De 70 001 à 150 000 €	45 %	
Au-dessus de 150 000 €	50 %	

SUPPRESSION DE TOUTES LES NICHES FISCALES (pour les particuliers)

Les niches fiscales représentent actuellement un manque à gagner de 85 Mds € pour les caisses de l'État (20 Mds € pour les particuliers et 65 Mds € pour entreprises). Avec l'objectif que tout le monde paye l'impôt sur les revenus de son travail correspondant au barème, ce ne sera qu'ensuite et indépendamment du calcul de l'IR que l'État mettra en place des mesures pour augmenter ponctuellement la rentabilité de tel ou tel secteur d'investissement en fonction des besoins du pays.

https://www.lemonde.fr/argent/article/2013/11/29/la-magie-des-niches-fiscales-ou-comment-faire-disparaitre-l-impot_3522609_1657007.html

SUPPRESSION DE LA CSG / CRDS SUR LES SALAIRES

La CSG/CRDS rapporte 100 Mds € dont 70 proviennent des prélèvements directs sur les salaires (8%). C'est, non seulement, un impôt sur le revenu déguisé, mais en plus, un impôt totalement injuste car, comme la TVA, son taux est fixe et donc déconnecté du niveau des salaires.

La totalité de l'IR payé par les foyers fiscaux français représente 8 % du montant de leurs salaires bruts, soit le même taux que celui de la CSG/CRDS. Cela revient donc à un doublement des impôts sur le revenu. Cela revient donc à accepter que la moitié de cet impôt total de 16%, à l'instar de la TVA, ne soit plus à taux progressif/proportionnel. C'est en contradiction avec les bases égalitaires que la République nous promet. Le comble est qu'en 2000, le Conseil Constitutionnel avait osé retoquer une baisse de la CSG pour les bas salaires estimant qu'elle était de nature à provoquer une « rupture d'égalité entre les contribuables »...

Cela signifie que ces sages, ces spécialistes des droits et de l'égalité ont privilégié la confirmation de l'égalité devant une inégalité plutôt que de réduire cette même inégalité...

En parallèle, surtout à gauche, ils ne manquent jamais de se féliciter et d'annoncer l'augmentation du nombre de foyers fiscaux non imposables, alors que ces salariés « pauvres » sont, paradoxalement, ceux qui n'auront payé que la partie la plus injuste des impôts sur le revenu.

C'est pourquoi, la réforme fiscale complète prévue par le Programme ne promet pas une diminution du montant de l'IR (au contraire), ni une augmentation des foyers fiscaux « non imposables » mais les français auront la garantie que 100 % des IR seront progressifs et en fonction des salaires. La suppression CSG/CRDS génèrera donc, à brut identique (donc sans aucun surcoût pour les employeurs), une augmentation de 8 % des salaires nets.

SUPPRESSION TOTALE DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE

Cet impôt, idéologique, démagogique et presque unique dans le monde, ne rapporte que 5 Mds € à l'État et constitue un des principaux motifs de départ des « exilés fiscaux ». Puisque les revenus des plus riches seront encore davantage et justement taxés avec la réforme de l'IR (Taux, tranches, QF...), il deviendrait encore plus injuste de le conserver même simplement et encore davantage sur sa partie « immobilière ». De plus, la transparence du nouveau barème de l'IR, les rééquilibrages (CSG/CRDS) et le VMN feront que cette suppression sera parfaitement comprise et acceptée par l'ensemble des français, même les plus idéologues...

IMPOSITION SUR LES REVENUS DES FRANÇAIS VIVANT À L'ÉTRANGER, SUR LA NOTION DE « REVENU MONDIAL IMPOSABLE »

Chaque français vivant à l'étranger, paiera ses impôts selon les lois de son pays de résidence, mais sera redevable auprès du fisc français, du « surplus » qu'il aurait payé avec des revenus similaires en France. Les binationaux, nés étrangers, ayant obtenu la nationalité française et retournés dans leur pays d'origine ne seront pas concernés.

En revanche, les « nés français » ayant acquis ensuite une autre nationalité le seront. Il deviendra donc inutile de vouloir émigrer simplement pour des raisons fiscales et on ne pourra plus avoir le droit de bénéficier d'être français et des avantages d'être né en France (sécurité, éducation et santé gratuites, liberté, infrastructures sociales, culturelles et sportives...) sans en supporter aussi les devoirs (quand on le peut financièrement) en participant, même depuis l'étranger, à l'effort national de son pays...

Déjà en vigueur dans le système fiscal américain, cette mesure nécessitera une négociation avec de nombreux pays et notamment de l'UE afin d'organiser une collaboration entre services fiscaux. Elle ne prendra effet qu'à partir de la 2ème année de revenus de l'exilé afin de ne pas être un frein à l'ouverture et les expériences professionnelles à l'étranger. Concernant les négociations, seuls les paradis fiscaux et quelques pays y seront opposés, mais, ne pesant pas politiquement sur la scène mondiale, il devrait donc être possible d'y parvenir...

Chaque année, environ 200 000 français quittent la France

Bien évidemment, il n'est pas question d'affirmer que tous, le font pour des raisons fiscales, mais sur les 2 M de français qui vivent à l'étranger, on peut penser que la majorité des 300 000 français, qui vivent en Belgique et en Suisse (en comptant notamment nos tennisman

millionnaires, qui, contrairement aux footballeurs par exemple, n'ont pas d'employeurs étrangers et qui après avoir profité des structures de la FFT, des sections sport études..., vivent en Suisse, certainement pas que pour le chocolat), par exemple, sont des exilés fiscaux et donc, des foyers à hauts revenus.).

En 2015, les services de Bercy ont comptabilisé les expatriations de 659 foyers fiscaux à plus de 300 K€ et 714 payant l'ISF.

<http://www.ladepeche.fr/article/2015/08/10/2157462-nombre-exiles-fiscauxjamais-ete-aussi-eleve.html>

Cette mesure touchera les français dont les foyers fiscaux dépassent 50 K€ de revenus annuels et bien sûr, ne concernera pas les petites et moyennes retraites qui n'ont pas les moyens de vivre « bien » en France et qui partent (Portugal, Maroc, Espagne, Maroc, Thaïlande...), ni les jeunes français souvent diplômés, qui ont quitté le pays car ici :

« Tout est bloqué, on ne peut plus réussir et gagner de l'argent en France », mais à qui le Programme E JL espère donner envie de revenir dans les toutes prochaines années, une fois que le pays sera, justement, « pacifié » et débloqué...

A priori, on peut penser qu'il est illusoire de parvenir à une collaboration des services fiscaux des différents pays permettant la mise en œuvre de cette mesure, mais qui pouvait penser, il y a seulement 5 ans que la Suisse, sous la pression de la France notamment, supprimerait peu à peu le secret bancaire qui est pourtant dans sa constitution ?

Il en sera donc de même pour la collaboration fiscale mondiale (pays de l'OCDE) et les paradis fiscaux reprendront leur vraie place dans l'économie mondiale, à savoir de petits pays qui ne pourront plus compter davantage de sociétés (sans activité réelle autre que coffre-fort) que d'habitants.

Ce Revenu mondial imposable, combiné à la suppression de l'ISF et de l'Impôt sur les Sociétés, constituera un savant mélange de contrainte et de séduction et aura certainement pour effet, un retour massif en France de « ses forces vives et riches », dont elle a besoin. Sauf les bénéficiaires du minimum vieillesse et les parents isolés sans emploi bénéficiaires du seul VMN, tous les foyers fiscaux seront imposables.

Concernant le VMN, si on peut trouver injuste que même un millionnaire pourra le recevoir, on s'aperçoit qu'il abondera la part supérieure et donc la plus imposée de ses revenus déjà existants et reviendra donc, mécaniquement et en grande partie dans les caisses de l'État sous forme d'IR et TVA

SUPPRESSION TOTALE DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'Impôt sur les bénéfices (hors imposition des dividendes) rapporte 33 Mds €.

En France, le taux est de 28 à 33 % (selon des critères de plafond de CA etc), pour information, il est d'environ 15 % en Allemagne...

Par définition, les bénéfices d'une société sont, soit, redistribués sous forme de dividendes, soit conservés en trésorerie pour être réinvestis pour le développement de ladite société.

Avec le système actuel, 100 K€ de bénéfices rapportent à l'État, 33 K€ d'IS, puis, si le solde de 67 K€ est redistribué en dividendes aux actionnaires, encore 10 K€ (cotisations sociales 15.5 %) puis environ 17 K€ (taux marginal IR de 30, 41 ou 45 %), soit un total de 60 K€.

En supprimant l'IS, ces mêmes 100 K€, qui seraient par exemple, également et intégralement redistribués en dividendes seront considérés comme des revenus et génèreraient environ 40 K€ (nouveau barème de l'IR), soit une perte de 20 K€ et donc rapportée au montant de l'IS, un coût réel d'environ 11 Mds €.

Que représentera ce montant comparé à l'ensemble des répercussions positives, financières, symboliques et sur une part de la fraude fiscale (notamment la délocalisation fictive et les fausses factures de charges fictives visant à diminuer le bénéfice imposable qui deviendraient inutiles...) ? Les dividendes versés aux actionnaires étrangers de sociétés réalisant leur chiffre d'affaire en France, seront taxés à la source (35 %).

Actuellement, en France, la « fiscalité » totale sur les entreprises (IS, charges sociales, impôts fonciers et autres taxes secondaires) est de 62.7%... Dans la décision du choix géographique d'installation d'une multinationale, les critères pris en compte sont : fiscalité, climat social & syndicats, coût du travail, réseaux routiers et ferroviaires, services publics, coût de l'électricité (bas en France grâce au nucléaire), productivité des salariés (malgré les 35h, les français sont parmi les plus productifs), géographie, stabilité politique, sécurité...

La France est leader sur tous ces critères, sauf, les 3 premiers qui découragent une partie des investissements et implantations d'entreprises. En éliminant / atténuant les deux premiers freins, il est certain que cela rendra la France beaucoup plus attractive et une destination privilégiée d'investissement, d'installation et donc de création d'emplois et de croissance.

Plusieurs études démontrent qu'une baisse de 1% de l'IS génère une augmentation du PIB de 0,15%. Même si on divise par 2 cette « règle », car le point de départ français est très élevé (62,7%) et qu'en parallèle, l'IR a été augmenté pour les classes aisées, cela correspondra à une augmentation de 50 Mds €.

<https://www.contrepoints.org/2015/11/25/230249-trop-dimpot-tue-lentreprise-comment-la-fiscalite-decourage-linvestissement>

FISCALITÉ DES REVENUS FONCIERS ET PLUS-VALUES MOBILIÈRES

Actuellement, tous les revenus issus des plus-values mobilières ou de l'immobilier, après divers abattements (moy. 30 %) et prélèvements sociaux (15.5 % CSG/CRDS et autres), sont reversés sur la partie haute des revenus « travail » du contribuable et donc imposés à la hauteur de son taux marginal d'imposition (TMI). En clair, cela revient à dire que plus le TMI de l'investisseur est élevé, moins son investissement sera rentable (en %), et que le système rend donc moins rentable l'investissement (notamment dans l'économie « réelle »), précisément, pour ceux qui ont les moyens d'investir...

Par exemple : sur un même montant annuel de revenus locatifs de 12.000 €,
Monsieur MARTIN, dont le salaire net mensuel est de 2 000 € avec un TMI de 14 %, paiera 2 296 € d'impôts, donc un Reste net de 81%
Monsieur DUPONT, dont le salaire net mensuel est de 10.000 € avec un TMI de 45 %, paiera 4 496 € d'impôts, donc un Reste net de 63 %

Ceux qui ont les moyens ont fait la fortune des gestionnaires de patrimoine qui les ont dirigés vers des investissements statiques types assurance-vie bénéficiant de fiscalités avantageuses, mais dont personne ne voit en quoi ils participent au développement de l'économie/emploi en France. Si cette logique peut se défendre dans le système actuel, puisque différentes niches fiscales sont intégrées, finalement pour atténuer cette incohérence, dans le nouveau système proposé, sans aucune dérogation ou niche fiscale réduisant l'IR, ce n'est plus le cas.

La réforme ayant clarifié l'imposition sur le travail avec des augmentations importantes pour les hauts revenus, il serait injuste que ces derniers subissent aussi un impact négatif sur la rentabilité de leurs investissements par rapport aux autres tranches, c'est pourquoi...

... La fiscalité des revenus fonciers et mobiliers, sera complètement déconnectée de la notion de tranche fiscale de l'IR du contribuable et sera assise sur un taux fixe de 20 % sur les revenus fonciers (locatifs ou autres) et de 25 % sur les plus-values mobilières (boursières, cessions de titres etc...)

Par exemple : pour un contribuable à hauts revenus (TMI 45%), il lui restera 80 % de ses revenus fonciers au lieu de 63 % actuellement, sans que ce soit injuste pour les plus bas revenus, car il sera passé, lui aussi et comme tout le monde par l'IR sans niches fiscales.

En rendant plus attractif l'investissement dans les sociétés de « l'économie réelle » (suppression de l'IS) et dans la construction et l'immobilier locatif notamment (la France manque de logement...), les investisseurs privés à hauts revenus délaisseront les assurances vie et autres placements à l'étranger, pour le bien de notre économie...

AUGMENTATION DES TAUX DE TVA & INSTAURATION D'UN TAUX LUXE

La TVA rapporte 145 Mds € par an, soit le plus gros poste recettes fiscales de l'État, mais c'est aussi l'impôt le plus injuste puisqu'il taxe au même niveau « le riche et le pauvre »... Malheureusement, comme dit précédemment, il est matériellement impossible de mettre en place et de gérer une TVA personnalisée et assise sur les revenus de chaque consommateur.

Les taux réduits et particuliers resteront à 5.5 et 2.1 %

Le taux normal sera augmenté de 20 à 22 % (taux moyen des pays de l'UE).

Les taux intermédiaires passeront de 10 à 15 % (restauration, travaux etc...)

Un 5ème taux luxe à 25 % sera instauré (produits technologiques, téléphonie, tv, ordinateurs, bijoux...)

BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**480 Mds €****RÉPARTITION DES RECETTES**

Cotisations sociales (65%), CSG (16%),
Taxes sur le tabac, l'alcool, les jeux (15 %)
Contribution de l'État d'environ 10 Mds €

RÉPARTITION DES DÉPENSES

Santé et Maladie 178 Mds €
Vieillesse & Retraites 220 Mds €
Famille 55 Mds € / Accidents du travail 13 Mds €
170 000 agents (contractuels de droit privé)
y travaillent, pour un coût de 9 Mds €.
Le déficit 2016 est de 3.5 Mds €
et la dette totale cumulée est de 156 Mds €.

La dérive et destruction voulue par nos dirigeants depuis 20 ans est totale. La fréquentation des urgences a doublé en 20 ans et les moyens matériels et humains ont stagné voire diminué...

Les personnels soignants sous-payés sont à bout de nerfs, et ce, bien avant la « pandémie » de la covid. Ils ne sont plus respectés voire insultés par certains, les abus sont partout, de la fraude à la carte vitale aux faux demandeurs d'asile venant se soigner en France en passant par certains professionnels de santé profitant du statut CMU, arrêts maladies injustifiés, retraités étrangers fantômes centaines...

Nous ferons un état des lieux sans tabous et **sanctuariserons le domaine de la Santé à l'instar de l'éducation nationale et la défense...**

CARTE VITALE BIOMÉTRIQUE SÉCURISÉE - Le coût de la mise en place sera largement amorti dès la première année par les abus et fraudes évitées.

RESERVER LA CMU AUX FRANCAIS & SUPPRESSION DU TIERS-PAYANT
Nous n'avons pas les moyens d'être « l'Hôpital du monde » tout en supprimant des moyens dans nos Régions et nos concitoyens, créant des déserts médicaux. Le tiers-payant sera supprimé pour les consultations car la gratuité génère des abus et une « déconsidération » des médecins.

SUPPRESSION DES AGENCES REGIONALES DE SANTE - Elles sont coûteuses, inutiles, mobilisent des compétences terrains qui seront redéployées.

SUPPRESSION DE LA TARIFICATION À L'ACTIVITÉ (T2A) DES HÔPITAUX
Depuis sa mise en place en 2004, les effets pervers (inflation des actes & course aux chiffres) se sont révélés bien pire que les défauts du financement global antérieur. Il y aura moins d'hospitalisations inutiles, une augmentation des HDJ et de l'Ambulatoire. En définitive, les économies imposées ont été annihilées par des abus et donc des surcoûts pour les comptes de la Sécurité Sociale, c'est aussi pour cela que nous consoliderons tous les comptes de la Nation.

GESTION DES HOPITAUX PUBLICS

Envisager et gérer l'hôpital comme une « entreprise » humaine de service public prioritaire et non comme un outil devant être « rentable ». Une autonomie plus large leur sera donnée (conditions de travail, statuts, rémunération et temps de travail).

CRÉATION DE MAISONS D'ACCUEIL POUR PERSONNES AUTONOMES

Alternatives étatisées aux EHPAD déshumanisées et très coûteuses surtout pour les 50 % du secteur privé. MARPA (Maisons d'Accueil Rurales pour Personnes Âgées) / Colocations / Logements de Seniors / Augmentation de la prise en charge en HAD (Hospitalisation à Domicile) ou équivalence.

LUTTE CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

Avoir accès partout au corps médical et paramédical (transports, maternité, centres médicaux...) est un engagement et une obligation de tout État digne de ce nom. Que ce soit en subventions et autres aides, les moyens seront mis sur cette faille qui a été encore plus mise en évidence avec la crise de la covid...

SUPPRESSION DE L'AIDE MÉDICALE D'ÉTAT (AME)

« Un clandestin ou un demandeur d'asile en attente d'étude de son dossier sera pris en charge à 100 % et sera donc mieux couvert qu'un français ou même qu'un étranger en règle, payant ses cotisations sociales mais n'ayant pas de mutuelle. »

Est-ce raciste d'oser constater que c'est tout simplement injuste pour les français et que les déficits de la Sécurité Sociale et des comptes publics ne nous permettent pas de le faire ? Bien évidemment, les vraies urgences seront toujours assurées et gratuites. Économie 1,5 Md €

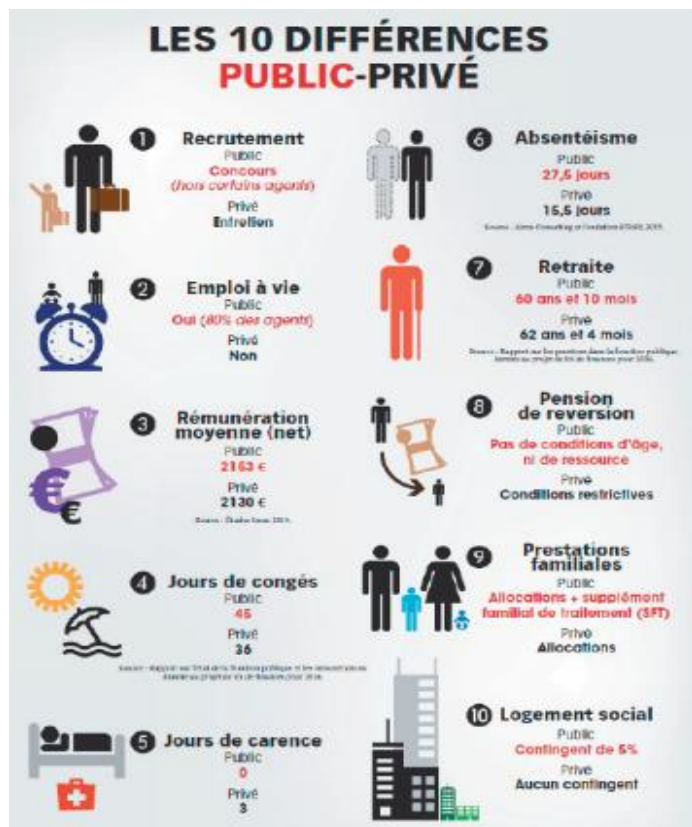
https://www.challenges.fr/economie/les-questions-que-vous-vous-posez-sur-l-aide-medicale-d-etat-ame_18113

RENÉGOCIATION DES TARIFS DES MÉDICAMENTS REMBOURSÉS AVEC LES LABORATOIRES ET MULTINATIONALES PHARMACEUTIQUES

La part des dépenses concernant le remboursement des médicaments est de 21 Mds €. Actuellement, les laboratoires fixent les prix en fonction de la capacité des États, un critère très subjectif... Bien qu'il soit normal que les pays riches acceptent, de bon cœur, de payer plus cher afin que les pays pauvres aient aussi accès à ces médicaments, certains écarts constatés (rapport de 1 à 100) sont inacceptables.

En tenant compte des bénéfices record de ces multinationales pharmaceutiques et du fait que le marché français leur est, par son volume, indispensable, à l'instar d'une entreprise qui userait de son volume pour tirer ses prix d'achats vers le bas, la France imposera une baisse générale minimum de 10 %. Economie 2 Mds €

D'autres mesures sont à l'écriture et en attente des décisions du Gouvernement suite à la crise Covid... notamment **la suppression du pass sanitaire, de l'objectif vaccination obligatoire, amnistie de toutes les amendes pour non port du masque ou absence de pass, réintégration immédiate de tous les personnels soignants et autres, suspendus ainsi que la dissolution de l'Ordre des Médecins** qui a montré qu'il n'était qu'un outil du pouvoir et était capable des pires menaces et pressions sur les médecins qui se sont opposés, à juste raison, à la dictature et la propagande pro « vaccin »...



Il fut un temps, notamment durant les 30 glorieuses, où il y avait une telle croissance économique et si peu de chômage, que les salaires du secteur privé étaient presque 20 % supérieurs à ceux du secteur public, ce qui a parfaitement justifié les compensations, sous forme d'avantages accordés aux fonctionnaires.

Depuis 20 ans, alors que la situation a changé, avec les crises économiques et le chômage de masse et que les salaires du privé et du public sont devenus comparables, ces avantages sont devenus choquants et injustifiés pour le reste des français.

Il y a 5,5 M de fonctionnaires (dont 1 M d'agents contractuels qui ne bénéficient pas de tous les avantages de la fonction publique)

et 22 % d'emploi publics (15 % en Espagne, Italie ou Portugal et 12 % en Allemagne...). Total des salaires des emplois publics : 285 Mds €

<http://www.ifrap.org/fonction-publique-et-administration/public-privé-les-10-differences>

Il est délicat de comparer le nombre de fonctionnaires des pays européens, car certaines catégories sont comptabilisées ici et pas là, mais il est clair qu'à services publics équivalents, la France compte un peu plus de fonctionnaires que les autres pays. Même si c'est en partie faux, puisque les salaires des fonctionnaires ont été longtemps gelés, les français ont l'impression qu'ils ne participent pas à la souffrance économique du pays et sont dans « leur monde » à défendre leurs privilèges. Il n'est pas question de soutenir une analyse à charge et démagogique, mais d'injecter un peu plus de justice dans le traitement de tous.

SUPPRESSION DU SYNDICALISME EN SECTEUR PUBLIC

L'État n'est pas une entreprise ou un employeur comme les autres, puisqu'il est en charge de l'ensemble des Lois régissant le travail pour toutes les autres entreprises du pays. Il ne doit plus être soumis aux syndicats en interne. Comme tous les français l'ont constaté, à la moindre manifestation ou grève des fonctionnaires, l'État, sous gouvernement de gauche ou de droite, cède et recule sur tout, ou presque... L'État perd toute légitimité lorsqu'il veut ensuite imposer des mesures, qu'il n'est pas capable d'appliquer « chez lui ». Cela fait partie des phénomènes qui génèrent de l'aigreur et de la défiance des français envers leurs gouvernants et leurs fonctionnaires... De plus, la politisation affichée des syndicats amène certaines catégories d'agents de l'Etat à piétiner leur devoir de réserve et leur interdiction de faire de la politique

partisane, en prenant impunément des positions politiques publiques. Par exemple, ces mêmes magistrats qui en appellent incessamment à l'indépendance de la Justice par rapport aux politiques et qui, pourtant, le positionnent politiquement avec « le mur des cons »

En France, la Justice n'a pas besoin d'être influencée par un Pouvoir de gauche car 75% des Juges d'instruction, Magistrats etc sont de gauche et ne s'en cachent pas ... <https://youtu.be/COuxk1saaws>

En réalité, ils disposent d'une telle indépendance qu'ils peuvent allègrement diriger leurs actions dans le sens exact de leurs propres opinions politiques ou idéologiques. Une sorte de droit revendiqué de partialité.

http://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2012/breve/2012/05/02/le-syndicat-de-la-magistrature-vote-contre-sarkozy-et-lui-ecrit-pourquoi_1694240_1471069.html

SUPPRESSION DES RÉGIMES SPÉCIAUX (hors FPE et Hospitalière)

Pour des raisons de pénibilité, de dangerosité ou autres, chaque régime spécial de retraite a son histoire, le point commun est qu'aucune des justifications à la source de ces régimes n'est encore d'actualité, et ce, depuis plus de 30 ans...

LA FACTURE ANNUELLE DES RÉGIMES SPÉCIAUX REPRÉSENTE 30% DE L'IMPÔT SUR LE REVENU!



Ces régimes concernent 0,5 M actifs pour 1,1 M de retraités et coûtent plus de 5 Mds € par an aux caisses de l'État. Ils seront supprimés pour les industries électriques et gazières (EDF, GRDF), entreprises de transports publics (SNCF, RATP), Banque de France, clercs de notaire et pour les parlementaires. Même si cela occasionnera un bras de fer, des grèves et une désorganisation momentanée du pays, sentant dans leur cou le souffle de la colère de 90 % des français et le soutien massif qu'ils apporteront au gouvernement qui osera enfin réparer cette injustice, les salariés concernés se plieront, pour une fois, à l'intérêt général.

Économie (sur 5 ans) 5 Mds €

<http://www.lefigaro.fr/economie/le-scan-eco/decryptage/2015/05/22/29002-20150522ARTFIG00074-agents-d-edf-des-salaries-decidement-tres-privilegies.php>

« L'effort demandé aux fonctionnaires sera considérable, mais ils ne doivent pas oublier que cela ne viendra qu'atténuer une inégalité évidente qui dure depuis longtemps, au regard des autres salariés. Ils devront aussi comprendre qu'ils en retireront au quotidien une sorte de reconnaissance, de regain de respect et de solidarité des Français envers leurs fonctionnaires, et ça, ça n'a pas de prix »

RAPPROCHEMENT DU CALCUL DES RETRAITES ENTRE SECTEUR PUBLIC ET PRIVÉ

Il y a 2,2 M de fonctionnaires à la retraite (14 % de l'ensemble des 16 M de retraités français) et leurs pensions totales pèsent 77,5 Mds € (soit 25 % du total des 310 Mds €).

À carrière complète, le montant moyen mensuel du régime général dans le privé est de 1 760 € et de 2 350 € pour le public. À taux plein, le montant de la retraite des fonctionnaires est, en moyenne, de 75 % du traitement des 6 derniers mois (par définition les meilleurs salaires), alors que pour le secteur privé, il est calculé sur la base des 25 meilleures années...

Comment ensuite parler d'égalité et espérer la fraternité entre citoyens traités d'une manière aussi inégalitaire ? Autant il est justifié et logique qu'il y ait un certain avantage pour les salariés du secteur public mais pas un rapport de 1 à 50 (6 mois / 25 ans) au niveau de la durée de base de calcul, qui aboutit, à salaires équivalents, à une différence moyenne de 33 % sur le montant de la pension entre public et privé ! Le montant des retraites des fonctionnaires sera calculé sur la moyenne des 10 dernières années. Cela diminuera le montant de leurs pensions de 13 % en moyenne mais maintiendra un avantage plus acceptable de 20 % par rapport au secteur privé. Économie 10 Mds €

Les calculs sont en cours. Ces mesures devraient permettre d'équilibrer et de ne pas augmenter l'âge de la retraite sur les 15 prochaines années

REDÉFINITION DES STATUTS DE FONCTIONNAIRES

« En quoi un jardinier de la Mairie, un cuisinier de la cantine ou un agent d'entretien de l'hôpital, accomplit-il une mission de service public ? Comment peut-on considérer que ce n'est pas seulement la nature du poste, la difficulté de la mission et les responsabilités représentatives de l'État, mais aussi le lieu où on exerce son activité qui définit le statut ? »

Il y aura néanmoins toujours des exceptions qui confirmeront la règle suivante :

- Le statut de fonctionnaire, particulièrement dans son aspect emploi à vie et retraite, sera réservé aux agents ayant réellement des missions régaliennes, à risque ou nécessitant un don particulier de sa personne (notion subjective qui sera affinée).

Il y aura donc une liste (non exhaustive et modifiable) de corps de métiers :

Policier, gendarme, militaire, surveillant pénitentiaire, professeur des écoles publiques, enseignant, éducateur, Infirmière (en hôpital), pompier, assistant social... Juge d'instruction et magistrat (statut constitutionnel particulier garantissant leur indépendance)

Au-delà des suppressions de postes prévues dans le programme, les statuts/postes ne faisant pas partie de la liste seront transformés en agents contractuels ainsi que les futures embauches de remplacement des fonctionnaires qui partent en retraite selon une moyenne de 8 sur 10 soit une réduction de 20 % en 10 ans (selon les domaines). Économie sur 5 ans 10 Mds €

http://www.lepoint.fr/economie/combien-coute-vraiment-un-poste-de-fonctionnaire-20-02-2014-1794144_28.php#xtatc=INT-500

Position d'EJL sur la réforme des retraites de Macron et les grèves...

<https://youtu.be/j0fDnl0cF0g>

https://youtu.be/nkC3_z0vkaU

Suivant la même erreur que pour le marché du travail, ici, c'est à vouloir donner trop de protection et de droits aux (gentils pauvres) locataires et même aux squatters, pour les protéger des (riches et méchants) propriétaires capitalistes, que nous sommes arrivés à une situation où, en France, au prix de procédures coûteuses, il faut 2 ans, en moyenne, pour expulser un locataire qui arrête de payer son loyer et presque un an quand il s'agit de squatters...

Dans ces conditions, concernant le parc immobilier privé, comment s'étonner que certains propriétaires préfèrent encore laisser leurs biens vacants, plutôt que de risquer de les mettre en location et d'être « pris en otage » par des locataires mauvais payeurs ?

Ceci explique en partie les 2.6 M de logements vacants (progression de 40 % en 10 ans) qui pourraient en théorie suffire aux 3.8 M de mal-logés (2 personnes en moy/logement).

<http://www.chroniques-cartographiques.fr/2016/02/carte-de-francedes-logements-vacants.html>

Évidemment, ce n'est pas aussi simple et mathématique que cela puisqu'il y a des disparités géographiques, néanmoins, si on agissait intelligemment et simultanément sur la hausse de la protection des propriétaires et la baisse des garanties demandées aux candidats locataires, on améliorerait la situation.

EXTENSION DE LA LOI BOUCHART SUR L'EXPULSION DES SQUATTERS

Bien qu'occupant sans droit ni titre, ni paiement du loyer, au bout de 48h le squatter dispose quasiment des mêmes droits et garanties qu'un locataire en matière d'expulsion. Ce n'est plus acceptable et cela donne encore l'impression que la LOI n'est faite que pour ceux qui l'enfreignent... La Loi Bouchart simplifiant et accélérant les expulsions des squatters sera promulguée et appliquée.

<http://patrimoine.lesechos.fr/immobilier/residence-principale-et-secondaire/021143481586-immobilier-les-squatters-expulses-plus-facilement-1129203.php>

LE VMN : CAUTION POUR LES LOCATAIRES

Le VMN de chaque « candidat locataire » sera pris en compte dans les revenus et servira de caution supplémentaire afin de sécuriser les propriétaires loueurs. En cas de non-paiement du loyer, le VMN pourra être versé directement au propriétaire (modalités à l'étude). La première conséquence sera un désengorgement des listes d'attente des HLM, avec au moins un tiers des 1.8 M qui pourront accéder aux nombreux logements vacants (remis sur le marché) du parc privé.

PLAFONNEMENT DES LOYERS DU PARC PRIVÉ

La modification de la fiscalité des revenus locatifs (plus avantageuse pour les propriétaires) attirera davantage d'investisseurs et multipliera le nombre de programmes lancés (parc privé). En contrepartie, les loyers seront bloqués pendant 5 ans les loyers (hors révision inflation). Ceci évitera une inflation du prix des loyers due à l'augmentation de la demande grâce au VMN.

FIN DU BAIL À VIE POUR LES HLM & CONTRÔLE ACCRU DES REVENUS

La France manque de logements sociaux, il y a 1.8M demandeurs (augmentation de 50% en 10 ans) en attente (délai 5 à 10 ans, sauf si on connaît un élu...), en moyenne, le taux de rotation n'est que de 10% par an. En parallèle, on connaît tous des cas d'élus ou familles « aisées », ayant des revenus dépassant largement les plafonds et profitant à moindre coût de logements devenus trop grands pour eux (enfants majeurs ayant quitté le domicile familial) pendant que des familles pauvres attendent des années... En conséquence, les baux ne seront plus « à vie » et un contrôle rigoureux des revenus (tous les 2 ans) générera, au choix du bénéficiaire, soit une expulsion immédiate, soit une augmentation du loyer sur la base du prix d'un logement équivalent (surface, ville, quartier, prestations etc...). Cela libèrera environ 15 % des logements sociaux existants ou rapportera des moyens supplémentaires pour le lancement de nouvelles constructions et apaisera le sentiment d'injustice flagrant actuel.

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FOYERS POUR LES SDF

355 000 demandes d'hébergement pour SDF ont été formulées durant l'hiver 2013-2014 (baromètre du 115), mais seulement 140 000 places ont été attribuées... Un budget (à définir après étude plus approfondie) sera investi dans la remise en état des foyers existants et notamment des 40.000 places des structures d'urgence en Île de France et dans la construction de nouveaux foyers (type hôtel Formule Un) et l'embauche de 5.000 agents contractuels.

Ces structures pourront accueillir, à l'année (et pas seulement la nuit, comme actuellement avec le 115), les SDF de nationalité française et bénéficiaires du VMN.

Ceux-ci verseront un loyer symbolique de 200 € par mois (prélevés directement sur leur VMN), ce qui assurera au moins 25 % des frais de fonctionnement.

Chaque jour, l'État finance le logement de 30.000 personnes dans des hôtels insalubres à 50 € la nuit, dont les propriétaires privés abusent et gagnent des fortunes garanties pas l'État... L'investissement sera amorti en moins de 10 ans...

http://www.liberation.fr/france/2015/10/12/hebergement-d-urgence-letat-remplit-les-hotels_1402639

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/01/28/six-chiffres-cles-sur-le-mal-logement-en-france_4855440_4355770.html#giD0I6fDk4JU7hAE.99

SUPPRESSION DU TAUX MINIMAL OBLIGATOIRE D'HLM

Au-delà de l'idéologie naïve de la prétendue mixité sociale, cela n'a aucun sens ni intérêt de vouloir obliger des zones « riches » à accueillir des « classes populaires ». Cela peut créer, d'un côté, de la crainte et du rejet et de l'autre, de la jalousie et frustration, potentiellement sources de tensions inutiles. Cette mixité forcée ne rend ni les pauvres plus riches et heureux, ni les riches plus généreux et solidaires... Cette obligation d'atteindre 20 % de logements HLM (article 55 de la Loi SRU), sera supprimée. Par ailleurs, les français issus de l'immigration, les immigrés et bien sûr les associations anti-racistes accusent régulièrement la France de vouloir créer des ghettos par nationalités ou origines... Il est pourtant constant que la première chose que fera un étranger arrivant en France (comme un français arrivant à l'étranger, d'ailleurs) sera de chercher à s'installer dans un quartier où il y aura le plus de ses « concitoyens »...

D'autres volets sont à l'écriture et le programme final et chiffré sera disponible au plus tard le 28 février 2022.

TRANSITION ENERGÉTIQUE / ÉCOLOGIE / MONNAIE / MEDIAS / AGRICULTURE... etc



LA PAYSANNERIE A l'instar de tout ce qui est le cœur de la France, les paysans, éleveurs, pêcheurs et autres travailleurs de la terre et de la mer, ont été abandonnés, méprisés, déclassés depuis trop longtemps par les pouvoirs successifs. La France a été à la pointe de la Paysannerie et de l'agriculture.

La destruction de l'ONF et de la Paysannerie au profit de lobbies de l'agroalimentaire qui ont asservi les chambres d'agriculture dépendantes des subventions Européennes et qui ont favorisé les exploitations Agricoles destructrices de notre environnement, exige aujourd'hui un audit citoyen. L'eau, l'air et la terre ne sont pas des éléments remplaçables à souhait. Un demi-siècle d'industrialisation de nos campagnes a suffi à détruire nos valeurs premières dont la Paysannerie, socle d'une civilisation. Le bien-être animal, tout au long de son existence jusqu'à son abattage, sera aussi une de nos priorités.



ARTISANAT & TPE-PME

Nous remettons au coeur de notre action, l'entrepreneuriat, l'artisanat et la valeur travail par la simplification administrative avec des coupes drastiques dans les impôts et innombrables taxes qui nuisent aux vocations et créations d'entreprises et donc, d'emplois. Nous

donnerons aux chefs d'entreprises, commerçants, artisans et paysans, un statut digne en matière de protection sociale et leur assurerons une indemnité mensuelle fixe de 1 500 € pendant 1 an, en cas de cessation d'activité.



LA REINDUSTRIALISATION ET LA RECHERCHE

La « crise » de la covid a mis en lumière que notre pays était devenu, à force de délocalisation, d'intérêts financiers, d'oubli total du moindre patriotisme « industriel », un pays de « consommateurs » incapable de

subvenir rapidement à ses besoins même les plus élémentaires comme la fabrication de médicaments essentiels, par exemple. Nous reconstruirons un tissu industriel et une recherche forte, même si l'Etat doit aider certains secteurs vitaux au mépris des interdictions de l'UE qui n'auront plus prise sur notre pays.

A SUIVRE...

	Année N + 5	Année N + 4	Année N + 3	Année N + 2	Année N + 1	Année N avant E.J.L.
TOTAL DEPENSES CONSOLIDEES <i>(Etat, Sécurité Sociale, Régions, Départements, Unedic)</i>	1 299 793	1 286 113	1 271 150	1 266 150	1 268 550	1 112 269
Participation au budget de l'UNION EUROPEENNE	20 706	20 400	20 000	20 000	20 000	20 169
Action extérieure de l'État	3 520	3 468	3 400	3 300	3 200	3 193
Administration générale et territoriale de l'État	2 071	2 040	2 000	2 000	2 000	2 549
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	3 313	3 264	3 200	3 000	2 800	2 717
Aide publique au développement	2 795	2 754	2 700	2 600	2 500	2 510
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2 692	2 652	2 600	2 600	2 600	2 613
Conseil et contrôle de l'État	207	204	200	200	200	639
Culture	3 106	3 060	3 000	2 850	2 750	2 750
Défense	33 130	32 640	32 000	32 000	40 000	39 689
Direction de l'action du Gouvernement	1 035	1 020	1 000	1 000	1 000	1 346
Écologie, développement et mobilité durables	14 494	14 280	14 000	12 000	9 200	9 164
Économie	1 760	1 734	1 700	1 600	1 500	1 701
Égalité des territoires et logement	12 941	12 750	12 500	12 500	12 000	18 153
Engagements financiers de l'État	46 589	45 900	45 000	45 000	45 000	45 159
Enseignement scolaire	74 542	73 440	72 000	70 000	68 000	67 070
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	10 353	10 200	10 000	10 000	10 000	10 931
Immigration, asile et intégration	362	357	350	300	200	804
Justice	11 388	11 220	11 000	10 500	10 000	8 193
Médias, livre et industries culturelles	725	714	700	600	500	561
Outre-mer	2 278	2 244	2 200	2 150	2 100	2 062
Politique des territoires	518	510	500	500	500	705
Pouvoirs publics	518	510	500	500	500	988
Recherche et enseignement supérieur	31 059	30 600	30 000	28 000	27 000	26 189
Régimes sociaux et de retraite	2 588	2 550	2 500	3 500	4 500	6 320
Relations avec les collectivités territoriales	1 553	1 530	1 500	1 500	2 000	3 034
Santé	1 449	1 428	1 400	1 350	1 300	1 251
Sécurités	21 741	21 420	21 000	20 000	19 000	18 733
Solidarité, insertion et égalité des chances	10 353	10 200	10 000	9 500	9 000	18 358
Sport, jeunesse et vie associative	725	714	700	600	500	617
Travail et emploi	6 000	6 000	6 000	6 000	7 000	11 701
Participation aux budgets COMMUNES	24 000	23 500	23 000	24 000	25 000	26 000
Dépenses totales COMMUNES	124 000	122 000	120 000	119 000	118 000	119 700
Contribution de l'Etat aux budgets REGIONS & DEPARTEMENTS						25 300
Dépenses totales REGIONS & DEPARTEMENTS						100 400
<i>Dont frais de personnel (480 000 fonctionnaires et élus)</i>						15 900
Contribution de l'Etat au REGIONS & DEPARTEMENTS FUSIONNES	20 000	19 500	19 000	20 000	22 000	
Dépenses totales REGIONS & DEPARTEMENTS	95 000	93 000	92 000	94 000	96 000	
<i>Dont frais de personnel (430 000 fonctionnaires et pas d'élus)</i>	10 000	10 500	11 500	11 500	13 500	
REVENU UNIVERSEL NATIONAL	267 000	265 000	263 000	262 000	261 000	
VIEILLESSE / RETRAITES 10 Mds € économie sur 5 ans, réforme calcul retraite des fonctionnaires, Effet transfert CSDE (4,5 %)	201 000	203 000	205 000	208 000	210 000	220 000
MALADIE Suppressions CMU, AME, renégociation des tarifs des médicaments... Effet transfert CSDE (5 %)	165 648	163 200	160 000	158 000	156 000	178 000
FAMILLE Suppressions des Allocations familiales (hors parent isolé), RSA activité (rbt Etat), RSA socle (rbt départements), ALS, APL, effet CSDE, suppressions postes	14 500	14 000	13 500	13 000	12 000	55 000
ACCIDENTS DU TRAVAIL Effet transfert CSDE (6 %)	13 500	13 250	13 000	12 500	12 200	13 000
TRANSFERT DE RECETTES A LA CSDE 4% du total IR + 4% du total cotis. sociales + 4% du total TVA collectée	32 000	31 500	31 000	30 000	29 500	0
ALLOCATIONS CHÔMAGE Réforme allocations chômage + effet CSDE	18 635	18 360	18 000	20 000	20 000	45 000
TOTAL DEPENSES	1 299 793	1 286 113	1 271 150	1 266 150	1 268 550	1 112 269

Etabli en 2017 sur la base des comptes 2016.
Une mise à jour consolidée sera en 2022

	Année N + 5	Année N + 4	Année N + 3	Année N + 2	Année N + 1	Année N avant EJL
TOTAL RECETTES CONSOLIDEES (Etat, Sécurité Sociale, Régions, Départements, Unedic)	1 329 800	1 300 800	1 269 300	1 236 800	1 178 200	1 033 960
TOTAL IMPOTS SUR LE REVENU	272 500	261 000	254 000	246 000	215 000	91 000
dont effet du nouveau barème de l'IR multiplication par 3 en année N + 1	235 000	225 000	220 000	215 000	210 000	70 000
dont dividendes supplémentaires imposés dus à la suppression de l'IS	11 000	10 000	9 000	8 000	5 000	
dont effet du RMI "Revenu Mondial Imposable" (en année N+2)	6 000	6 000	6 000	5 000	0	
dont Impôt sur les Sociétés	0	0	0	0	0	32 000
dont Impôt sur la Fortune	0	0	0	0	0	5 000
TICPE taxe sur les produits énergétiques	20 500	20 000	19 000	18 000	17 500	16 000
TVA collectée Intégrant les augmentations du taux normal et du nouveau taux luxe 15 Mds€ et de la consommation globale des ménages 9 % 25 Mds€	215 000	210 000	200 000	190 000	185 000	145 000
AUTRES CONTRIBUTIONS FISCALES (non détaillées)	24 000	24 000	23 500	23 000	22 000	22 000
Dividendes, recettes assimilées & Produits du domaine de l'Etat, Produits vente de biens et services, intérêts des prêts	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Amendes, sanctions et pénalités	1 800	1 800	1 800	1 800	1 700	1 660
Divers (non détaillés dans les comptes publics)	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
COTISATIONS SOCIALES Augmentation due aux suppressions niches fiscales sur charges sociales (10%)	360 000	355 000	350 000	345 000	335 000	305 000
CSG CRDS (maintenue sur capital et jeux)	47 000	45 000	43 000	41 000	38 000	98 000
IMPOTS TAXES & autres contributions (alcool, tabac, jeux, cannabis)	71 000	70 000	69 000	68 000	65 000	63 000
AUTRES (non détaillés dans les comptes publics)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
UNEDIC	48 000	46 000	44 000	42 000	40 000	35 000
COMMUNES	138 000	137 000	135 000	133 000	131 000	129 700
REGIONS & DEPARTEMENTS	103 000	102 000	101 000	100 000	99 000	98 600
TOTAL RECETTES	1 329 800	1 300 800	1 269 300	1 236 800	1 178 200	1 033 960

SOLDE BUDGETAIRE ANNUEL	30 007	14 687	-1 850	-29 350	-90 350	-78 309
Taux de déficit budgétaire / PIB	1,22%	0,61%	-0,08%	-1,25%	-3,93%	

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX IMPACTS BUDGÉTAIRES DIRECTS DES PROPOSITIONS DU PROGRAMME SUR L'ANNÉE N + 1

↑ 145 Mds € DES RECETTES FISCALES EN IMPÔT SUR LE REVENU

- augmentation de salaires nets de 8 % (suppression de la CSG/CRDS)
- suppression de la tranche non imposable dans le nouveau barème
- intégration du VMN dans le revenu imposable
- suppressions de toutes les niches fiscales...

↓ 25 Mds € DES ALLOCATIONS CHÔMAGE

- diminutions du taux des allocations chômage, durée et plafond

↓ 15 Mds € (sur 5 ans) SUR LE COÛT DES RETRAITES

- réforme de la retraite des fonctionnaires
- suppression des régimes spéciaux de retraites

↑ 40 Mds € DES RECETTES FISCALES EN TVA

- augmentation de la consommation des ménages de 9 %
- augmentation du taux normal et des taux intermédiaires

↑ 180 Mds € DES DÉPENSES SOCIALES

- coût net du VMN déduction faite des prestations supprimées

↓ 37 Mds € DES RECETTES FISCALES

- suppressions de l'impôt sur la Fortune et l'impôt sur les Sociétés

↓ 70 Mds € DES COTISATIONS SOCIALES SALARIALES

- suppression de la SG / CRDS sur l'activité

↓ 10 Mds € SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE

- suppression du Sénat et dépolitisation des Régions et Départements
- diminution des traitements et du nombre des Députés

↓ 15 Mds € SUR DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES

Adhésions & Dons

Site internet : ProgrammeEJL.wordpress.com
@EJLComm @WalterEJL
EJL Citoyens
Mail : EJLCitoyens@gmail.com

EJL
Citoyens

STOP POLITICIENS
Construisons AUTRE CHOSE
et le QUOI avant le QUI...

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM Prénom

ADRESSE CP VILLE

E-MAIL @ TEL :


25 € Adhésion simple (valable un an)
 Membre bienfaiteur 150 €
 Don supplémentaire de €

OU je fais simplement un don d'un montant de mon choix (pas de minimum) directement sur le compte PAYPAL d'EJL Citoyens

Je certifie sur l'honneur que mon règlement provient de mon compte bancaire et non d'un compte d'une personne morale (société, cabinet, association, collectivité...).

Merci de renvoyer ce formulaire **seul** si règlement par virement ou **accompagné** de votre chèque libellé à l'ordre : **EJL Citoyens**
Dans une enveloppe affranchie à :
EJLC, 71 rue de Paris 94220 Charenton le Pont

Date et signature

	RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Banque Guichet N° compte Clé 30066 10697 0020616101 12 IBAN FR 76 30066106970002061610112	Devise Domiciliation EUR CIC CHARENTON BIC CMCI FR PP	EQUILIBRE JUSTICE LOGIQUE CITOYENS 71 RUE DE PARIS 94220 CHARENTON LE PONT
--	---	---	--

Plafond légal annuel : Dans le cadre de la loi relative à la transparence de la vie publique, la somme annuelle des cotisations et dons versés par une personne physique à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement, ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques, est plafonnée à 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Cela signifie que l'ensemble des dons et cotisations que vous versez sur l'année aux différents partis politiques que vous souhaitez soutenir ne peut excéder 7 500 € (15 000 € par foyer fiscal). Selon l'article 11-5 de la loi n°88-227 du 11 mars 1988, les dépassements sont sanctionnés par 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.

Protection des données personnelles : Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos soutiens, de vos dons et de nos relations. Elles sont exclusivement réservées à l'usage de l'Association EJLC. En retournant ce formulaire, vous autorisez EJLC à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Vos informations ne pourront être communiquées qu'à des cocontractants qui, en leur qualité de sous-traitants, n'agissent que sur notre instruction et seront soumis à une stricte obligation de confidentialité. Certains de ces partenaires peuvent avoir des activités dans des pays situés en dehors de l'Union européenne, notamment aux fins d'hébergement des données. Vos données ne seront toutefois transférées que dans des pays présentant une protection adéquate au regard des garanties imposées par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. En application des articles 38 et suivants de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous contactant à : EJLCitoyens@gmail.com

EJLC, 71 rue de Paris 94 220 Charenton le Pont - N° W941015810 - Mail : EJLCitoyens@gmail.com ProgrammeEJL@gmail.com

Si l'adhésion ([cliquer ici](#)) de 25 € est trop onéreuse, vous pouvez symboliquement faire un don d'un montant libre (min 5€) par Paypal, Carte Bancaire ([cliquer ici](#)) ou chèque à l'ordre de : **EJL Citoyens**



Cela permet de « nous compter », voir quels sont ceux qui veulent aller au-delà d'un soutien théorique et abstrait et devenir, en fonction de leur temps disponible, de vrais « commandos », de vrais pionniers sortant du troupeau des citoyens attendant encore quelque chose des politiciens...

Annonce n° 2005
94 - Val-de-Marne
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture du Val-de-Marne
ÉQUILIBRE JUSTICE LOGIQUE - CITOYENS (EJL).

Objet : promouvoir une nouvelle forme de gouvernance politique issue de citoyens libre de toute idéologie ou couleur politique particulières ; l'association a pour vocation de rassembler tous ceux qui se reconnaissent dans les valeurs et idées développées dans la trame du programme politique basé sur les trois valeurs énoncées dans le nom : Équilibre, Justice, Logique

Siège social : 71, rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont.

Date de la déclaration : 28 mars 2019.

Chaîne You Tube : EJL CITOYENS

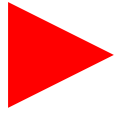


Chaîne BITCHUTE Walter Boujenah

TWITTER

[@EJL_Citoyens](#)

[@WalterCitoyen](#)



Programme Ejl en cours au 10/11/2021

Programme Ejl en cours - Mise à jour au 10/11/2021



La Coalition Citoyenne Souverainiste

Le CNL est devenu le CCS, le 24 septembre 2021. Rien n'a changé, ni le message ni les documents ni les analyses.

[LIRE PLUS](#)



EJL Citoyens en bref

LETTRE OUVERTE D'UN CITOYEN 060721 COMMUNIQUE de Wilfried Rique, vice-président EJL CITOYENS COMMUNIQUE DECRYPTAGE BRAQUAGE

[LIRE PLUS](#)

Redéfinitions des mots et aberrations

EJLMOTS - Redéfinition des mots Redéfinitions des MOTS dont la déformation idéologique à dessein est en partie

[LIRE PLUS](#)



Postulats et démarche EJL Citoyens

RAPPEL DES POSTULATS ET DE LA DEMARCHE EJL CITOYENS 1/ SI MACRON (ou assimilé) repasse en 2022, il

[LIRE PLUS](#)



Analyses du paysage politique et des solutions possibles

Analyse du paysage politique et comparatif, deux documents



Articles et positions sur autres sujets

Quelques articles sur l'actualité postés par E.J.L. Citoyens.



Le Trombi EJL Citoyens

Nous avons compris depuis longtemps que Macron avait pris le Pouvoir avec sa petite équipe, par un « casse du siècle » rendu possible par les aides de toutes sortes de sa



Immigration & Nationalité

EJLIMM IMMIGRATION ET NATIONALITE La France est traditionnellement un pays d'accueil et les vagues successives d'immigration ont contribué à son développement

[LIRE PLUS](#)



Modernisation de la Vème République

La Vème République est devenue une sorte de monarchie présidentielle qui n'est plus adaptée aux Hommes politiques de notre époque...



Trump, le dernier rempart contre le mondialisme

Un Mouvement politique

[LIRE PLUS](#)

